



Laboratoire d'Analyse Régionale  
et d'Expertise Sociale  
08 BP 0592 Tri postal. Cotonou – BÉNIN  
tel : 229 30 52 40. Fax : 229 30 52 41  
e-mail : [lares@firstnet.com](mailto:lares@firstnet.com)



Institut de Recherches et d'Applications  
de Méthodes de Développement  
Parc Agropolis Bât.14. 34097 Montpellier –  
FRANCE : tel : 33 (0)4 99 23 24 67.  
fax : 33 (0)4 99 23 34 68  
e-mail : [iram34@iram-fr.org](mailto:iram34@iram-fr.org)

### **Suivi des Echanges Transfrontaliers entre le Nigeria et les Pays voisins**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
( ABUJA, 12 et 13 MARS 2002)**

## Liste des sigles

<b>UEMOA :</b>	<b>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</b>
<b>CEDEAO :</b>	<b>Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest</b>
<b>CEMAC :</b>	<b>Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale</b>
<b>ROPPA :</b>	<b>Réseau des Organisations des Producteurs et des Paysans de l’Afrique</b>
<b>REAO :</b>	<b>Réseau des Entreprises de l’Afrique de l’Ouest</b>
<b>ONASA :</b>	<b>Office National d’Appui à la Sécurité Alimentaire</b>
<b>CAPE :</b>	<b>Cellule d’Analyse de Politique Economique</b>
<b>INSAE :</b>	<b>Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique</b>
<b>LARES :</b>	<b>Laboratoire d’Analyse Régionale et d’Expertise Sociale</b>
<b>IRAM :</b>	<b>Institut de Recherches et d’Applications de Méthodes de Développement</b>
<b>SIM :</b>	<b>Système d’Information sur le Marché</b>
<b>AFD :</b>	<b>Agence Française de Développement</b>
<b>TEC :</b>	<b>Tarif Extérieur Commun</b>
<b>APER :</b>	<b>Accords de Partenariat Economique Régionaux</b>
<b>BECEAO :</b>	<b>Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest</b>
<b>BEAC :</b>	<b>Banque des Etats de l’Afrique Centrale</b>
<b>CILSS :</b>	<b>Comité Inter Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel</b>
<b>BOAD :</b>	<b>Banque Ouest Africaine de Développement</b>
<b>MAE :</b>	<b>Ministère des Affaires Etrangères</b>
<b>SCAC :</b>	<b>Service de Coopération et d’Action Culturelle</b>
<b>ELAM :</b>	<b>Enquête Légère Auprès des Ménages</b>
<b>TPE :</b>	<b>Taux de Protection Effectif</b>
<b>FUPRO :</b>	<b>Fédération des Unions des Producteurs du Bénin</b>
<b>ROPPA :</b>	<b>Réseau des Organisations des Producteurs et Paysans en Afrique</b>

## **I – Introduction**

Ce rapport rend compte des résultats de la réunion du comité de pilotage du programme « Suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins », tenue à Abuja au Nigeria du 12 au 13 Avril 2002. Le Comité de Pilotage constitue avec le Comité Scientifique les deux organes d'orientation dont a été doté le programme pour assurer sa mise en œuvre.

### **1-1 CONTEXTE ET ANTECEDENTS**

Le Nigeria est un géant économique et démographique au regard des autres pays de la région : si l'on considère l'ensemble qu'il forme avec ses 4 voisins immédiats (Bénin, Cameroun, Niger et Tchad), il représente 76% de la population et 68% du PIB de ce sous-ensemble régional en 2000.

Le Nigeria et ses voisins entretiennent des relations commerciales soutenues, dont la majeure partie échappe aux statistiques officielles. Jusqu'au milieu des années 80, ces flux commerciaux étaient plutôt bénéfiques aux voisins du Nigeria. Ensuite, la situation s'est inversée et l'emprise régionale de la fédération s'est considérablement renforcée du fait de la dépréciation forte et continue du naira. Aujourd'hui, à la suite de la dévaluation du franc CFA et de la libéralisation de la politique économique nigériane, le bilan de la dynamique régionale s'avère plus équilibré.

Tout au long de ces différentes périodes, il s'est manifesté un décalage important entre, d'une part, l'intensité des interdépendances entre l'économie nigériane et celles des pays voisins et, d'autre part, le faible niveau de l'information concernant ces flux régionaux. Plus généralement, le manque de connaissances dans les pays de la Zone Franc sur la situation économique du Nigeria constitue un handicap à la formulation des politiques économiques. Les dernières années, marquées par l'adoption de réformes économiques importantes au Nigeria (suppression des prohibitions à l'importation sur plusieurs produits, relative maîtrise de l'inflation, réduction des subventions sur les hydrocarbures et les engrais, libéralisation du marché de change ...), ont mis en évidence l'intérêt, pour les pays de la Zone Franc, de réduire ce déficit d'informations et d'analyses.

Dans ce contexte, la Coopération française a soutenu, à partir de 1994, un projet intitulé « suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins ». Ce projet a permis de mettre en place un réseau régional d'experts qui a été chargé d'effectuer un suivi régulier et une analyse du commerce transfrontalier entre le Nigeria et ses voisins immédiats. Après une phase expérimentale qui a permis sa mise en place, le réseau a fonctionné de début 1996 à fin 1998. Une nouvelle phase du projet a démarré en août 2000.

### **1-2- OBJECTIFS**

Le projet « suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins (Bénin, Cameroun, Niger et Tchad) » poursuit un double objectif :

d'une part, permettre aux pays de la Zone Franc de mieux prendre en compte les relations économiques avec le Nigeria dans la définition de leurs stratégies de développement ;  
d'autre part, contribuer au dialogue régional sur certains volets des politiques économiques.

Pour atteindre ces objectifs, quatre types de résultats sont recherchés :

La mise au point de méthodes d'analyse du commerce transfrontalier et de ses impacts sur les économies nationales.

Le renforcement des capacités d'expertise des membres du réseau.

La publication, sous différentes formes, d'informations et analyses utiles aux débats qui sont conduits dans le cadre des organisations d'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA, CEMAC), en accordant une attention particulière aux besoins des organisations socio-professionnelles.

### 1-3- ACTIVITES ET DEMARCHE DE TRAVAIL

- **Le recueil périodique et le traitement des informations**

Les variables suivies ont été choisies de manière à disposer d'une vue la plus complète possible des déterminants des flux transfrontaliers. Par exemple, si l'on considère les exportations de produits manufacturés du Nigeria vers la Zone Franc, ces déterminants sont principalement : le niveau de la demande dans la zone franc ; la compétitivité prix des produits nigériens dans la zone franc (ce qui implique de considérer le taux de change réel, les marges commerciales et les coûts de transfert) ; la politique commerciale extérieure du Nigeria ; la facilité d'accès des opérateurs nigériens aux devises.

Caractéristiques des enquêtes périodiques

<b>Variabes</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Localités</b>
Prix des produits du « panier régional »(40 produits environ)	Hebdomadaire	les 27 localités du dispositif (cf. carte)
Prix des hydrocarbures	Quotidienne	les 27 localités du dispositif
Prix d'une gamme étendue de produits (100 à 200 produits selon les localités)	Deux fois par mois	Lagos, Cotonou, Niamey, Kano, N'Djamena, Maïduguri, Maroua.
Taux de change	Quotidienne	les 27 localités du dispositif
Stratégies des opérateurs	Mensuelle	les 27 localités du dispositif
Politiques économiques ayant un impact sur le commerce transfrontalier.	Trimestrielle	à l'échelle nationale (plus, au Nigeria, à l'échelle des Etats )

Ces observations périodiques ne sont pas seulement utiles à une analyse conjoncturelle de l'évolution des déterminants du commerce transfrontalier; elles permettent d'enrichir la compréhension de l'organisation des acteurs des différents marchés (produits, monnaies) et les réactions de ceux-ci aux politiques publiques.

Les résultats des enquêtes sont rassemblées dans quatre bases de données : « panier régional », « compétitivité », « hydrocarbures » et « taux de change ».

- **La diffusion des résultats**

Les résultats des enquêtes sont diffusés sous plusieurs formes : dans chaque pays, des communiqués de presse mensuels ; à l'échelle régionale, un bulletin trimestriel, « l'Echo des Frontières » publié en anglais et en français et un rapport annuel de synthèse ; enfin, des notes de synthèse, préparées à la demande. « L'Echo des Frontières » est également publié en ligne sur le site internet du LARES.

- **La réalisation d'études**

Les études remplissent deux fonctions étroitement complémentaires : i) répondre à des questions posées par les responsables politiques ou économiques, notamment dans le cadre d'un processus de concertation régionale ; ii) approfondir la connaissance de tel ou tel aspect des échanges transfrontaliers. Deux études sont actuellement en cours : la première porte sur l'analyse comparée de la compétitivité des filières « tomates » et « pommes de terre » de plusieurs pays de la région ; la seconde est focalisée sur les formes de coordination des opérateurs intervenant dans l'exportation de produits manufacturés de Lagos vers Cotonou.

- **L'animation du débat régional**

Le réseau cherche à contribuer aux initiatives de coopération et d'intégration régionales de plusieurs manières : en fournissant des éléments d'information et d'analyse utiles aux débats régionaux (traitements spécifiques des bases de données et/ou réalisation d'études complémentaires) ; en mobilisant les relations de chacun des membres du réseau pour impliquer de nouveaux acteurs dans les débats régionaux ; en participant à certaines réunions, sessions de formation, ...

- **La formation des membres du réseau**

A travers l'organisation d'ateliers et l'édition d'une série « les documents de travail du réseau », la composante « formation » du programme accorde une attention particulière aux méthodes de recueil et de traitement des données (qualitatives et quantitatives), à l'interprétation des résultats et à la préparation de publications scientifiques.

#### **1-4 L'ORGANISATION DU RESEAU**

**Le réseau des experts** au sens strict, c'est à dire ceux impliqués dans le recueil et l'analyse des données, comprend :

au Bénin, l'équipe du LARES : B.G. SOULE, Z. TASSOU, C. PERRET (volontaire international) ;

au Niger, Saâdou BAKOYE, direction de l'analyse et de la prévision économique, Ministère du Plan ;

au Tchad : D. N'GARADOUM, OBADA ;

au Nigeria :

à Zaria, le « Cross Border Trade Research Network » animé par le Dr. OGUNWALE au sein de l'Institut de Recherche Agronomique de l'Université Amadou Bello ;

à Maïduguri, le Dr. BALAMI, département des sciences économiques de l'Université ;

au Cameroun : Joseph TEDOU, direction de la statistique et de la comptabilité nationale, Ministère des Finances.

**Le réseau des partenaires**, c'est à dire les structures avec qui des collaborations régulières sont nouées, comprend notamment : au Niger, le SIM céréales ; au Tchad, la DPPASA (ministère du Développement Rural) ; au Bénin, l'INSAE , de l'ONASA et la CAPE.

**La coordination du réseau.** Le ministère français des Affaires étrangères a confié l'exécution du projet à l'IRAM, qui coordonne sa mise en œuvre en étroite collaboration avec le LARES. Ces deux bureaux d'études IRAM et LARES sont impliqués depuis plusieurs années dans l'étude du commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest et du Centre.

#### **1-5 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION**

**Le comité de pilotage** est composé de :

de représentants d'organisations régionales (CEDEAO, UEMOA et CEMAC)-

de représentants des cinq Etats concernés par les activités du programme (Bénin, Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad) ;

de représentants du ministère français des Affaires Etrangères ;

de représentants de réseaux régionaux d'opérateurs économiques (REAO<sup>1</sup>, ROPPA) ;

d'observateurs (AFD, Commission Européenne, Banque Mondiale, Club du Sahel, FIDA, ...).

Les objectifs assignés au comité de pilotage sont au nombre de quatre :

- assurer l'interface entre le programme, d'une part, et les administrations nationales et régionales ainsi que les organisations socio-professionnelles, d'autre part,

---

<sup>1</sup> Pour des raisons de liaisons aériennes, le représentant du REAO n'a pu prendre part à la réunion.

- examiner les propositions d'actions préparées par l'équipe de coordination et approuver le programme annuel,
- veiller à la cohérence des activités du programme vis à vis des initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre,
- aider à la définition du cadre institutionnel qui permettra de pérenniser les activités du réseau.

Les résultats attendus de la réunion sont de trois ordres :

- La mise en place du comité de pilotage et la définition des modalités de son fonctionnement
- La définition des axes de recherche et d'études à réaliser par le réseau en relation avec les préoccupations des Etats, des institutions qui gèrent le processus d'intégration régionale et des organisations socio-professionnelles.
- L'amorce des réflexions sur les modalités de pérennisations du programme et de son extension à d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest.

## **1-6 ORGANISATION DU COMPTE –RENDU**

Ce compte rendu s'organise autour de trois grandes parties

Une introduction

Le résumé des exposés

Les conclusions de la réunion

Les ANNEXES qui sont particulièrement fournies du fait qu'elles présentent les principaux résultats du programme, les préoccupations des Etats, des états d'avancée des processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre.

## **II - RESUME DES EXPOSES**

Plusieurs interventions et exposés ont été effectués. Ils peuvent être classés en trois catégories , i) les allocutions d'ouverture, ii) les premiers résultats du programme, iii) les enjeux de l'intégration régionale vus par les représentants des Etats, des institutions de coopération régionale, des organisations socio-professionnelles.

### **a) Des allocutions d'ouverture**

Trois allocutions ont marqué l'ouverture de la réunion

- La première a été prononcée par le représentant du Ministère français de Affaires Etrangères, Monsieur PRADERE. Il a longuement retracé la genèse du programme qui est à sa troisième phase, mis l'accent sur le contexte de son initiation. Le poids du Nigeria en Afrique de l'Ouest en général et dans le sous-espace Est en particulier, les tribulations de sa politique et les sollicitudes permanentes de la coopérations française au processus d'intégration régionale expliquent très l'initiation de ce programme . Il a ensuite mis l'accent sur la spécificité du programme qui vise à restituer l'économie réelle, notamment une meilleure connaissance des échanges entre les Etats impliqués. Il a terminé son exposé en insistant sur les objectifs du séminaire , celui de doter le programme d'un organe d'orientation stratégique.
- La seconde allocution a été prononcée par Monsieur Gilles CARASSO, représentant l'ambassadeur de France à Abuja. Après avoir remercié la CEDEAO d'avoir accepté d'abriter et de présider le comité de pilotage, il a insisté sur la dimension régionale que confère au

programme, cette première réunion. Il a ensuite placé la réunion dans la perspective de l'élargissement du dialogue entre la CEDEAO et le Nigeria et le prélude à l'identification de projets de coopération que les deux parties conduiront ensemble. Pour terminer Monsieur CARASSO a mis l'accent sur l'objectif du programme actuel, celui d'apporter une modeste contribution à la connaissance des échanges entre le Nigeria et ses voisins d'une part et à la construction de la stabilité régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre.

- La troisième allocution a été faite par Monsieur TANDINA Barber, représentant du secrétaire exécutif de la CEDEAO, qui a insisté sur la similitude des objectifs du programme avec ceux de l'institution qu'il représente en matière de promotion de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO est heureuse d'accueillir la réunion du comité de pilotage du programme dont il ne doute pas de la contribution au nouveau souffle que la CEDEAO est entrain d'insuffler à la coopération et à l'intégration régionales en Afrique de l'Ouest.

#### **b) Des résultats du programme.**

Tels que présentés par l'équipe de coordination, les résultats opérationnels du programme peuvent être répartis en trois volets :

- Le premier concerne la création et la mise à disposition d'un large public de données statistiques sur les échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest. Ces informations sont consignées dans quatre bases de données

Une base de données des prix d'une quarantaine de produits agricoles et manufacturés constituant *le panier régional*

Une base de données des prix de deux cents produits manufacturés formant le *panier compétitivité*

Une base de données des prix des hydrocarbures relevés tant sur le marché officiel que sur le marché parallèle

Une base de données des taux de changes de la monnaie nigériane la Naira par rapport aux autres devises présentes dans le sous espace Est : le dollar, l'Euro, la Livre Sterling, le franc Cfa BCEAO et BEAC.

Ces données servent pour l'instant à la rédaction non seulement des notes mensuelles, mais surtout de l'Echo des frontières , principal instrument de liaison entre le programme et divers groupes cibles : administrations publiques, organisations socio-professionnelles, opérateurs privés.

- le second a trait aux études plus approfondies portant sur des problématiques intéressant non seulement les administrations locales, mais aussi les professionnels du secteur privé. Cependant c'est le Bénin qui abrite la coordination régionale du programme qui a le plus bénéficié de ces sollicitudes. Entre autres études réalisées, on signalera celles relatives à l'analyse du commerce de réexportation du Bénin vers le Nigeria, celle portant sur l'estimation des importations nigériennes par le Bénin, l'impact du TEC de l'UEMOA sur le commerce de réexportation. Deux autres études traitant des formes de coordination des acteurs du commerce bénino-nigérien ainsi que la compétitivité comparée des filières tomate et pomme de terre du Bénin, du Niger et du Nigeria sont en cours de réalisation. La réalisation et la vulgarisation des résultats de ces études ont été l'occasion de collaboration et de dialogue des institutions privées et des socio-professionnels.
- Le troisième concerne l'animation du dialogue régional, qui est resté au stade actuel de la mise en œuvre du programme, faible. Cependant nous avons pris contact avec la plupart des institutions en charge des questions d'intégration régionale : UEMOA, CEDEAO, BEAC, BOAD

### **c) Des préoccupations des Etats et des institutions d'intégration régionale**

Dans leur intervention, les représentants du Cameroun, du Bénin, du Niger et du Tchad ont mis l'accent sur la spécificités des relations économiques qui lient leur pays respectif au Nigeria. Reposant sur des facteurs sociologiques et les disparités de politiques économiques, ces relations dont les statistiques officielles appréhendent mal l'importance portent sur de multiples aspects. Des données, de toute évidence parcellaires dont les statistiques font mention, il ressort deux enseignements majeurs :

- Une augmentation sensible de l'ampleur tant en volume qu'en valeur des échanges officiels entre le Nigeria et ses voisins immédiats ; le Cameroun et le Niger notamment au cours des trois dernières années.
- Un niveau des échanges officiels proportionnels au poids démographiques et économiques des Etats. Des quelques 250 milliard de francs de produits que les quatre pays ont officiellement importés du Nigeria en 2000, le Cameroun se taille la part de lion avec 140 milliards, suivis du Niger 70 milliards , du Tchad et du Bénin.

Les représentants des Etats se sont dits très attentifs à toutes initiatives qui non seulement favorisent le renforcement de ces liens, mais aussi de toutes celles qui vont dans le sens d'une meilleure connaissance du niveau réel des échanges et de leur impact sur les économies de leur pays respectif.

### **d) Des exposés des représentants des institutions de coopération régionale**

Les exposés des trois institutions de coopération présentes à la réunion ont porté sur deux points essentiels , i) l'état d'avancement des processus d'intégration dans chaque zone et , ii) les chantiers engagés.

- Selon le représentant de la CEDEAO, les acquits de l'institution portent sur l'adoption du protocole de libre circulation des hommes et des biens, ainsi que du droit de résidence, l'institution d'une foire commerciale tous les quatre ans, la création de la Banque de la CEDEAO, EcoBank,, d'un Fonds qui est en passe d'être transformé en Banque de Développement, la mise en circulation du chèque de voyage de l'Union, l'engagement d'importants investissements dans l'amélioration des infrastructures de communication: routes et télécommunication, création du parlement, de la cour de justice et la mise en circulation du passeport de la CEDEAO. A cela s'ajoute la création de l'ECOMOG pour garantir la sécurité, de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest en prélude à l'Union Monétaire. En outre la CEDEAO a favorisé la constitution et l'émergence de toute une série de réseaux de professionnels de la région. Les chantiers de la CEDEAO qui vont dans le sens du renforcement de l'intégration régionale reposent sur le principe de subsidiarité et de géométrie variable et portent principalement sur

-La création d'une zone de libre échanges qui regroupe dans un premier temps 7 pays : le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, le Niger, le Burkina Faso et le Mali.

-La création d'une seconde zone monétaire regroupant outre le Ghana et le Nigeria, la Sierra-Léone, la Gambie et la Guinée. Initialement prévue pour être opérationnelle en 2003, l'opération devrait déboucher en 2004 sur la circulation d'une monnaie unique l'ECO dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

-La promotion du secteur privé, le développement des infrastructures de transport, d'énergie,.

- Le représentant de l'UEMOA a insisté sur les reformes majeures que l'institution est en train d'opérer pour consolider les acquits dont elle a hérités ; la monnaie commune le franc cfa . Outre la mise en place effective des organes nécessaires au fonctionnement de l'Union : Commission, Cour de Justice, Cour des Compte, Comité interparlementaire, Chambre Consulaire Régionale,

l'UEMOA a surtout procédé à la mise en place d'un mécanisme de surveillance multilatérale, du marché commun de l'Union, procéder à l'harmonisation de diverses législations et surtout à l'élaboration de politiques sectorielles dans les domaines d'aménagement du territoire, des transports et télécommunication, l'adoption d'une politique agricole commune, d'une politique industrielle commune et d'une politique minière commune.

- En ce qui concerne la CEMAC, les acquits et les chantiers portent principalement sur la mise en place du dispositif de surveillance multilatérale, l'adoption d'un code commun des douanes, d'un Tarif Extérieur Généralisé au taux nul et d'un Tarif Extérieur Commun, l'adoption d'une directive portant harmonisation des législations des Etats et d'une réglementation communautaire sur la concurrence et enfin d'une charte des investissements.
- Le représentant de la seule organisation socio-professionnelle présente à la réunion ; le ROPPA a mis l'accent sur la mission de son institution celle de la professionnalisation des acteurs du monde rural. Selon Monsieur BONOU, le ROPPA vise à susciter des acteurs agricoles et paysans crédibles, capables de se positionner comme des partenaires incontournables dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes structurelles en cours en Afrique de l'Ouest.

### III- CONCLUSIONS DE LA REUNION

#### 1. PARTICIPANTS

La réunion a rassemblé :

au titre de **membres du comité de pilotage** :

les représentants des gouvernements du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad ;  
les représentants de la CEDEAO, de la CEMAC et de l'UEMOA ;  
le représentant du ROPPA ;  
les représentants du Ministère français des Affaires Etrangères.

au titre **d'observateurs** : les représentants de la Commission Européenne, de la Banque Mondiale, du Club du Sahel, du service d'expansion économique (Ambassade de France) et de l'Agence Française de Développement.

au titre de l'équipe de **coordination du programme** : les représentants de l'IRAM et du LARES.

#### 2. DEROULEMENT

La réunion a abordé successivement les points suivants :

Genèse et objectifs du programme.

L'organisation et le fonctionnement actuel du programme (réseau d'experts ; collecte, traitement et diffusion des données).

Les principaux acquis du programme :

quelques résultats des enquêtes permanentes ;

résumé de trois études :

quantification des flux entre le Bénin et le Nigeria ;

les exportations de produits manufacturés du Nigeria vers le Bénin : formes de coordination et impacts sur la mise en œuvre du TEC / UEMOA ;

analyse comparée des coûts de production et de commercialisation de la tomate et de la pomme de terre pour le Bénin, le Nigeria et le Niger.

Les enjeux majeurs de l'intégration régionale dans la zone d'emprise du Nigeria et les attentes vis à vis du programme : points de vue des représentants des gouvernements, des organisations d'intégration régionale et des organisations socioprofessionnelles.

L'identification des études prioritaires à mettre en œuvre au cours des prochains mois.

Première réflexion sur les modalités de pérennisation des travaux effectués dans le cadre du programme.

L'organisation et fonctionnement du comité de pilotage.

#### 3. LES ACQUIS DU PROGRAMME

Le comité a souligné l'intérêt que représentent, pour les Etats, les organisations régionales et les organisations socioprofessionnelles, les travaux menés jusqu'à aujourd'hui dans le cadre du programme.

En apportant des informations et des analyses originales sur des phénomènes qui sont mal appréhendés par les statistiques nationales, ces travaux fournissent un éclairage très utile à la définition des politiques économiques nationales et régionales ainsi qu'au suivi de celles-ci.

Ce rôle est particulièrement utile dans la période actuelle, en raison de la densité de l'agenda des initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre : création d'une seconde zone monétaire, préparation d'un tarif extérieur commun (TEC) à l'échelle de la CEDEAO, préparation d'une zone de libre échange au sein de la CEDEAO, préparation de la négociation des accords de partenariat économique régionaux (APER) avec l'Union Européenne, etc.

Ces travaux donnent également des indications sur la manière dont les appareils statistiques nationaux (et régionaux) pourraient évoluer pour mieux appréhender les échanges transfrontaliers.

Cependant, par rapport aux activités menées jusqu'à présent, il s'avère nécessaire :

d'accorder une attention plus importante aux échanges entre le Nigeria et, respectivement, le Cameroun, le Niger et le Tchad (les échanges Nigeria – Bénin ayant occupé une place prépondérante jusqu'à présent) ;

de renforcer l'implication des acteurs concernés, en particulier les organisations socioprofessionnelles, dans la définition, la mise en œuvre et la discussion des travaux réalisés ;

d'améliorer la diffusion des résultats des travaux, afin que ceux-ci soient disponibles auprès d'un public le plus large possible.

#### 4. LES ETUDES PRIORITAIRES

A partir des préoccupations exprimées par les participants et des propositions formulées par l'équipe de coordination, le comité a considéré que plusieurs études devraient être réalisées au cours des prochains mois dans le cadre du programme.

Le comité a précisé un certain nombre de principes sur lesquels devraient reposer la définition et la mise en œuvre de ces études :

élaboration d'un cadre logique, afin de mettre en lumière l'objectif général, les objectifs spécifiques et les résultats attendus de chacune des études ;

associer l'ensemble des acteurs concernés, en particulier administrations, projets et opérateurs privés ;

inscrire ces études dans les agendas des organisations d'intégration régionale ;

assurer une valorisation la plus forte possible des résultats de ces travaux : publications, réunions de restitution, ...

Au titre de l'année 2002, les études ont été suggérées sur les thèmes suivants :

L'approvisionnement en bétail du Nigeria par le Tchad.

Estimation du volume des importations de produits nigériens au Cameroun et analyse de la compétitivité pour quelques biens.

Le rôle du Nigeria dans la sécurité alimentaire des pays sahéliens : définition d'un dispositif d'information sur le marché céréalier nigérian.

Dans la mesure du possible, d'autres sujets seraient à traiter :

Les impacts du TEC UEMOA sur les échanges frontaliers entre le Niger et le Nigeria.

Estimation du volume des échanges entre le Nigeria et le Niger (dans les deux sens).

Etude du niveau actuel et potentiel de pénétration du marché nigérian par les produits du Niger : produits de l'élevage, produits agricoles et produits manufacturés.

Impacts des zones de libre-échange sur un certain nombre de filières régionales, en particulier : bétail, produits maraîchers.

## 5. LA PERENNISATION DU SUIVI DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Les prochains mois seront décisifs : si les travaux du programme répondent de manière pragmatique aux besoins des décideurs publics et des opérateurs, les Etats seront prêts à proposer la pérennisation d'un tel dispositif.

Il serait souhaitable de pouvoir élargir la démarche mise en œuvre sur le sous-espace Est aux autres sous-espaces d'Afrique de l'Ouest ; il se posera alors la question des moyens.

Le rapprochement du programme des décideurs politiques ne doit pas se faire au détriment de l'indépendance d'analyse des opérateurs : il faut parvenir à conserver la rigueur scientifique de la démarche d'analyse, tout en renforçant l'utilisation des travaux par les décideurs.

L'une des conditions de la viabilité du programme réside dans la poursuite et le renforcement du dialogue avec les institutions nigérianes (ministère de l'intégration régionale, ministères sectoriels, associations professionnelles, ...). Le renforcement des collaborations entre les opérateurs du programme et le projet « capacity building » au sein de la CEDEAO devrait permettre de construire ce dialogue avec les autorités fédérales nigérianes. Il est également très important que le programme renforce les collaborations avec les structures de concertation bilatérale qui existent entre le Nigeria et chacun de ses voisins.

Les participants ont pris note de l'intention du Ministère français des Affaires Etrangères de procéder, au cours des prochains mois, à une évaluation du programme. Cette évaluation aura notamment pour objectif de recadrer le positionnement du programme en fonction des nouvelles dynamiques d'intégration régionale et, le cas échéant, de tracer les grandes lignes d'une nouvel appui de l'aide française dans ce domaine.

## 6. FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE

Le budget du programme permettra d'organiser une seconde réunion du comité de pilotage d'ici la fin du financement actuel. Les participants sont convenus de tenir cette réunion au cours du quatrième trimestre 2002.

Au cours du troisième trimestre 2002, une réunion des trois organisations d'intégration régionale, CEDEAO, CEMAC et UEMOA sera organisée sous l'égide de la CEDEAO. Cette réunion sera étroitement articulée à l'évaluation prévue par le Ministère des Affaires Etrangères (financement de la réunion inclus dans le budget de l'évaluation).

Les membres du comité de pilotage seront régulièrement informés par l'équipe de coordination de l'état d'avancement des activités du programme.

Les membres du comité de pilotage seront étroitement associés aux études du programme qui concerneront leur pays.

Inversement, les membres du comité de pilotage informeront l'équipe de coordination des initiatives et décisions prise (au niveau national ou régional), qui ont un impact sur le commerce transfrontalier.

## 7. REMERCIEMENTS

L'ensemble des participants à la réunion remercie chaleureusement le gouvernement et le peuple de la République fédérale du Nigeria pour leur hospitalité. Ils remercient également le secrétaire exécutif et les cadres de la CEDEAO pour la qualité et l'efficacité de leur accueil. Enfin, ils adressent leurs vifs remerciements au Ministère français des Affaires Etrangères pour son soutien à ce projet et à cette réunion.

## **IV - ANNEXES**

#### 4-1 Le programme de la réunion

Le séminaire s'est déroulé sur deux jours selon le programme suivant :

##### Journée du Mardi 12 Avril

9h00	Allocutions d'ouverture M. l'Ambassadeur de France (ou son représentant) M. le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO (ou son représentant)
9h30	Pause
9h45	Présentation du programme : Genèse et évolution du programme Présentation du dispositif et du réseau Les principaux acquis du programme : résultats de quelques études et enquêtes
10h45	Les enjeux majeurs de l'intégration régionale dans la zone d'emprise du Nigeria : les points de vue des représentants des gouvernements
12h00	Les enjeux majeurs de l'intégration régionale dans la zone d'emprise du Nigeria : les points de vue des représentants des organisations socio-professionnelles
13h00	Déjeuner
15h00	Les principaux chantiers des organisations d'intégration régionale : situation actuelle et perspectives
16h30	Pause
16h45	Débat
18h00	Fin des travaux de la première journée

##### Deuxième journée

9h00	Esquisse d'un programme de travail pour l'année 2002 – Equipe de coordination
10h00	Les perspectives d'évolution institutionnelle du programme Introduction – Equipe de coordination Débat
10h45	Pause
11h00	Définition des modalités de fonctionnement du comité et articulations avec autres instances du programme (comité scientifique, groupes de travail)
12h30	Clôture de la réunion
13h00	Déjeuner

## 4-2 Liste des participants

Vingt cinq personnes, provenant des Etats, des organisations socio-professionnelles, des institutions en charge de la gestion du processus d'intégration régionale, des représentations diplomatiques et de l'équipe de coordination du programme ont pris part au séminaire.

PAYS	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	ADRESSES
BENIN	POFAJI Mathias	Directeur des Etudes, des Stratégies et de la Prospective	Ministère chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MCCAG – PD) Tél. (229) 300030 / 903229 Email : <a href="mailto:matpofagi@yahoo.fr">matpofagi@yahoo.fr</a>
	IGUE John	Professeur	Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES) 08 BP 0592 Cotonou Tél : (229) 305240 Fax : (229) 305241
	BONOU D. Jacques	Secrétaire Général de la FUPRO-Bénin	Fédération des Unions de Producteurs du Bénin Tél. 510700 Fax. 510946 Email : <a href="mailto:fuproben@leland.bj">fuproben@leland.bj</a>
	SOULE Bio Goura	Coordinateur du LARES	Tél. (229) 30 5240 Fax. (229) 305241 Email. <a href="mailto:Lares@firsnet.bj">Lares@firsnet.bj</a>
CAMEROUN	BOUBA Hamoa	Inspecteur Général des Services des Douanes au MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances (MINEF) Yaounde Tél. (237) 2231561
NIGER	SALAO Adamou	Directeur Général des Ressources Internes	Ministère des Finances et de l'Economie BP 369 Niamey, Niger. Tél. 735296
	COSTE Jérôme	Chargé de Programme	IRAM ; BP 10016, Niamey, Niger Tél. (227) 722886 Fax. (227) 722886 <a href="mailto:j.coste@iram.fr.org">j.coste@iram.fr.org</a>
NIGERIA	ADEGBAYO Peter Akinola	Director, Cooperation & Development	Ministry of Cooperation & Integration in Africa Central Area, Abuja Tél. 08023007110
	UMOESSIEN Enobong	Principal Admin. Officer	Ministry of Cooperation & Integration in Africa Central Area, Abuja Tel: 09-5239620
TCHAD	MOGOMBAYE Apollinaire	Chef de Division de la Coopération Bilatérale	Ministère de la Promotion Economique et du Développement BP 286 . N'Djaména – Tchad Tél. (0235) 516685 Fax. (0235) 515185
UGANDA	OKAI Mathew	Professor of Rural Economy / ECOWAS Consultant	TESO University 15/17 Soroti Road, P.O.Box 299, Soroti, Uganda
CEMAC	LONTSI Samuel	Chef de la Promotion des Echanges	BP 969 Bangui (RCA) Tél. 236 (615744 ; 611885) E-mail : <a href="mailto:syndeac@intnet.cf">syndeac@intnet.cf</a>
UEMOA	LOMPO Birimpo	Chargé d'Etudes et de Statistiques - UEMOA	Commission UEMOA 01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tél. (226) 318873 Fax. (226) 318872 Email : <a href="mailto:birimpo.Lampo@uemoa.int">birimpo.Lampo@uemoa.int</a>
IRAM	LIAGRE Laurent	Chargé d'études	Bat 14 AGROPOLIS 34397 Montpellier 5 France 33(4) 99232467
Commission Européenne	TARDY Celine	European Commission Delegation	EUROPE HOUSE, 63 Usuma Street Abuja Tél. (09) 4133144/46/48 Fax. (09) 4133147 <a href="mailto:Celine.tardy@delnga.cec.eu.int">Celine.tardy@delnga.cec.eu.int</a>
Ambassade de France ABUJA	BLANCHOT Gérard	Head of Economic Department Embassy of France Economic Department	Embassy of France , Economic Department 32 UDI Street , Off ASO DRIVE, Abuja Tél. (09) 5235510 Fax. (09) 5235284
	CARASSO Gilles	Conseiller de Coopération	Ambassade de France, Abuja
	CHRISTOPHE Guy	Deputy Consellor for Technical Cooperation	Embassy of France 32 UDI Street ; OFF ASO DRIVE, Abuja Tél. (09) 5235088 Fax. (09) 5235071 Email : <a href="mailto:guy.Christophe@diplomatie.gouv.fr">guy.Christophe@diplomatie.gouv.fr</a>
	MICHAUX Yann	Technical Assistant	Embassy of France

France	PRADERE Jean Paul	Chargé de mission	Ministère des Affaires Etrangères – Paris 20, Rue Monsieur 75700 Paris, France Tél. (33) 01 53693068 Fax. (33) 01 53693319 <a href="mailto:Jean.paul.pradere@diplomatie.gouv.fr">Jean.paul.pradere@diplomatie.gouv.fr</a>
	BELLO Jean-Marc	Directeur de l'Agence Française de Développement	Agence Française de Développement – Paris 5, Rue P. BARTHES 75598 Paris Cedex 12 <a href="mailto:Jean-marc.BELLOT@diplomatie.gouv.fr">Jean-marc.BELLOT@diplomatie.gouv.fr</a>
ECOWAS Secretariat	K.V.Hoestenbergue	Regional Int. Advisor	60, Yakubu GOWON Crescent P.M.B. 401, ASOKORO District, Abuja
	ADOU Koman S.	Chef de Division, Commerce	Tél. 09-3147638 ; Fax. 09-3147646 / 3143005 Email : <a href="mailto:aksylvère@yahoo.fr">aksylvère@yahoo.fr</a>
	Yaya Sow	Chef de Division, Etudes	Email: <a href="mailto:ysow@ecowasmail.net">ysow@ecowasmail.net</a>
	SAWADOGO Aubin (DR)	Chargé de Programme Elevage	Tél. 09 – 3147636 Fax. 09 – 3147646 / 3143005 E-mail: <a href="mailto:cedeo@ecowasmail.net">cedeo@ecowasmail.net</a>
	BABER H. Tandina	Chef de la Division des Projets	E-mail : <a href="mailto:btandina@ecowasmail.net">btandina@ecowasmail.net</a>

### 4-3 – Allocutions d’ouverture

Allocution du représentant de l’ambassadeur de France au Nigeria

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, Président de cette réunion,  
Messieurs les Représentants des Organismes Intergouvernementaux d’Intégration Régionale, UEMOA  
et CEMAC,  
Messieurs les Représentants des Gouvernements du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du  
Tchad,  
Messieurs les Représentants des Organismes Régionaux (Club du Sahel, Réseau des Entreprises,  
Réseau des Organisations Paysannes et Professionnelles d’Afrique de l’Ouest),  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d’abord exprimer nos remerciements à la CEDEAO pour avoir d’emblée accepté d’accueillir et de présider ce comité de pilotage. Le programme de suivi des échanges transfrontaliers est, par définition, un programme régional. C’est aussi un programme de coopération qui ne prend tout son sens que s’il est piloté en interaction avec ses partenaires régionaux. Votre présence à tous, représentants des Etats ou des organismes inter Etats, l’organisation de cette réunion au secrétariat de la CEDEAO, montrent que ce programme est en train de prendre la dimension régionale qui correspond à son ambition.

C’est donc un moment important pour ce programme d’études, mais c’en est un aussi pour la coopération française. La CEDEAO était jusqu’à présent un interlocuteur politique important de la France. Aujourd’hui, nous commençons à élargir ce dialogue, comme avec les autres organismes intergouvernementaux d’intégration régionale en Afrique, aux questions de développement économique. Cette nouvelle relation, qui découle de la réforme de la coopération française, devrait se traduire dans les tout prochains mois, par un dialogue menant à l’identification de projets de coopération que nous conduirons ensemble.

Le projet de Suivi des Echanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins ne prétend pas résoudre les problèmes qui se posent au développement des échanges et des économies : ce n’est qu’une modeste contribution à leur connaissance. Mais chacun comprend l’importance décisive d’une meilleure appréhension de la réalité de ces échanges.

Le Nigeria est le premier partenaire commercial du Bénin, du Niger, et un partenaire important aussi du Tchad et du Cameroun. Ce commerce échappe en majeure partie aux opérateurs publics et aux statistiques officielles. Sa partie immergée, dont on soupçonne l’importance, pèsera lourd dans le processus d’intégration régionale et elle pèse lourd pour la vie quotidienne, parfois la survie, de millions de familles en Afrique de l’ouest et centrale. Améliorer la connaissance de ces réalités, c’est apporter sa pierre à la construction et à la stabilité régionales .

Pendant ces deux journées, vous allez discuter de méthodologies et de résultats, de réseau régional d’observation des prix et des flux, mais vous allez aussi faire progresser la réflexion commune sur les relations économiques dans la sous-région.

J’espère que cette réunion d’Abuja restera dans les mémoires comme le premier pas d’un véritable processus de réflexion collective régionale sur cet important problème.

#### 4- 4 Genèse, organisation du programme

La première phase du programme a été mise en œuvre de 1995 à 1998 ; ses principaux résultats ont été la mise en place d'un réseau régional d'experts, la publication régulière du bulletin trimestriel « L'Echo des Frontières », la constitution d'une base de données et la réalisation de plusieurs études thématiques dont les résultats ont été publiés dans « L'Echo des Frontières ». Après une interruption de 18 mois, le programme a redémarré en août 2000 pour une deuxième phase de trois ans. La présente note résume les principales activités menées depuis cette date jusqu'à la fin de l'année 2001. Elle est organisée autour des six composantes qui structurent le programme : 1) le recueil des données ; 2) la diffusion des résultats ; 3) les études ; 4) l'animation du débat régional ; 5) la formation des membres du réseau ; 6) la coordination du programme.

##### a) LE RECUEIL DES DONNEES

Le recueil périodique des données constitue l'une des activités majeures du programme. Les informations recueillies par les membres du réseau servent de support à la réalisation de l'Echo des Frontières et, à travers les bases de données régionales, à différentes analyses dans le cadre des études ou de notes de travail. Dès le démarrage de cette nouvelle phase, l'équipe de coordination a accordé la priorité à la reprise des relevés dans les différentes localités retenues dans les termes de référence du programme.

##### Le dispositif de collecte

Le dispositif actuel permet de couvrir une bonne partie des frontières que le Bénin, le Niger, le Tchad et le Cameroun partagent avec le Nigeria.

**Au Bénin :** Le LARES assure à la fois la coordination régionale du réseau et réalise les enquêtes de terrain au Bénin et à Lagos. Les lieux d'enquêtes dont le LARES a la responsabilité sont : **Cotonou**, pour les prix à la consommation et le suivi du commerce de réexportation vers le Nigeria ; **Igolo**, principal point de sortie des produits nigériens en direction des autres pays de l'Afrique de l'Ouest ; **Lagos**, qui est subdivisée en trois secteurs : le centre commercial (CMS) ; le marché Ebutero (où sont entreposées les marchandises collectées et destinées aux pays voisins) ; l'aéroport (où s'effectue une bonne partie des opérations de change parallèle).

**Au Nigeria :** Outre la ville de Lagos, le dispositif comprend deux zones d'investigation :

Les régions de Zaria et Kano, où sont suivis les marchés de : **Kano** (le plus important centre commercial et de change de la zone) ; **Makarfi** (marché de regroupement semi-urbain) ; **Jibya** (marché frontalier entre le Niger et le Nigeria).

La région de Maïduguri où le dispositif d'enquête porte sur les marchés de : **Maïduguri** ; **Gamburu**, à la lisière du lac Tchad et **Banki** (frontière du Cameroun).

**Au Niger :** Les enquêtes sont réalisées dans cinq localités : **Niamey**, principal marché de consommation ; **Gaya** et **Malanville**, marchés frontaliers entre le Niger, le Bénin et le Nigeria ; **Birni-Konni**, ville nigérienne, jumelle de la localité de Illéla au Nigeria ; **Maradi**, ancienne ville industrielle du Niger et qui fonctionne comme le marché pendant de celui de Jibya au Nigeria ; **Zinder**, seconde ville du Niger.

**Au Tchad :** Le dispositif comprend deux points d'observation : **N'Djaména**, la capitale et principal centre de consommation du pays ; **Kousséri**, ville située à la frontière Tchad – Cameroun.

**Au Cameroun :** Les enquêtes sont réalisées dans deux régions frontalières : celle de **Maroua**, au Nord du pays (axe vers le Tchad et vers le Nord-Est du Nigeria) ; celle de **Bamenda**, dans le Sud-Ouest du pays.

## Les variables collectées

### **Les prix :**

Ils constituent la principale variable suivie dans le cadre du programme. Ils sont relevés pour trois catégories de produits : « le panier régional », « la base élargie » et les hydrocarbures.

- **Le « panier régional »** est conçu dans la perspective d'appréhender l'intégration régionale des marchés pour une trentaine de produits de base : produits alimentaires (19 produits), intrants agricoles (2), matériaux de construction (1), médicaments, textiles et divers produits manufacturés (7). Un accent particulier est mis sur les céréales. Ce panier est suivi dans treize marchés de consommation ou frontaliers ; les prix des produits sont relevés tous les jours de foire des marchés (généralement tous les 7 jours).
- **Le « panier élargi »**, ou « panier compétitivité » : il comprend 31 groupes de produits et 150 « variétés »<sup>2</sup> de produits manufacturés : produits alimentaires transformés, matériaux de construction, pièces détachées de véhicule, appareils électroménager, ... Les relevés de prix de ces produits sont utilisés pour la construction d'indices qui permettent d'apprécier l'évolution de la compétitivité prix des marchandises en fonction de leur origine ; à cet effet, on distingue : (i) les produits fabriqués localement, (ii) les produits importés du reste du monde, (iii) les produits importés du reste du monde et réexportés et (iv) les produits fabriqués localement et exportés vers les voisins. Les relevés de prix de ces produits sont effectués deux fois par mois à Cotonou, Lagos, Maroua, Bamenda, Niamey, Kano et N'djamena.
- **Les hydrocarbures.** Les prix de l'essence, du gasoil et du pétrole sont relevés quotidiennement sur toutes les places commerciales suivies. Il s'agit des prix à la pompe et de ceux pratiqués dans les circuits de distribution parallèle.
- **Les taux de change :**  
Les taux de change de la Naira avec les principales devises qui circulent dans le sous-espace (Dollar américain, Euro<sup>3</sup>, Livre sterling, Franc Cfa BECEAO et BEAC) font l'objet d'une collecte journalière dans les principaux centres urbains du sous-espace : Lagos, Kano, Maïduguri, Maroua, Bamenda, N'djamena, Maradi, Cotonou.
- **La stratégie des acteurs :**  
Il s'agit d'un ensemble d'indicateurs d'ordre qualitatif permettant d'appréhender l'évolution de la stratégie des commerçants impliqués dans les échanges transfrontaliers. Ces indicateurs sont en cours de mise au point et leur collecte sera généralisée au cours de l'année 2002.

## Le traitement des données

Les données collectées périodiquement par les membres du réseau sont transmises chaque mois au LARES, accompagnées d'une note d'analyse. Elles sont rassemblées par le LARES au sein de quatre bases de données : prix des produits du panier régional ; prix des produits de la base élargie ; prix des hydrocarbures ; taux de change.

C'est à partir de ces bases de données que sont préparés les graphiques et tableaux publiés dans l'Echo des Frontières. Ces données constituent également un support pour la réalisation des études thématiques.

## **b) LA DIFFUSION DES RESULTATS**

### Les bulletins mensuels

Les bulletins mensuels sont conçus pour limiter les pertes d'informations transmises à la coordination et qui font l'objet d'une synthèse trimestrielle en vue de la publication de l'Echo des Frontières. Rédigés par les correspondants nationaux du réseau, ils sont publiés dans l'un des quotidiens du pays concerné. Ils insistent généralement sur le niveau des prix et l'orientation des flux d'échanges. Ces publications mensuelles sont opérationnelles au Niger et au Bénin. La formule sera généralisée à l'ensemble des cinq pays dès 2002.

---

<sup>2</sup> C'est à dire les produits distingués selon la marque, l'origine ou le modèle.

<sup>3</sup> Ainsi que le Franc français et le Deutsch Mark avant le 1.01.2002.

### **Le bulletin trimestriel : l'EC(H)O DES FRONTIERES**

Il constitue le principal instrument de liaison du réseau et d'information sur la conjoncture économique et les échanges commerciaux entre les cinq pays du sous-espace. Il est structuré en cinq rubriques :

- **les déterminants** : cette partie analyse l'essence des politiques économiques, monétaires et commerciales et leurs incidences sur les niveaux des prix de part et d'autre des frontières, sur les coûts de transfert des produits et sur le niveau de la demande ;
- **les échanges** : cette seconde rubrique traite de l'orientation des flux et de la nature des produits échangés ; lorsque les informations sont disponibles, elle indique les variations de l'ampleur des flux ;
- **l'impact des échanges** : dans cette partie, il s'agit d'examiner l'impact des échanges sur les revenus et les stratégies des différents acteurs en présence (notamment les Etats, les opérateurs économiques et les consommateurs) ;
- **les perspectives** : ce dernier chapitre propose une esquisse de prospective de la conjoncture économique régionale, à court terme, et de ses conséquences sur la dynamique du commerce régional.

Le bulletin est publié simultanément en version française et anglaise ; il est tiré en 1000 exemplaires et distribués dans les cinq pays aux responsables des administrations publiques, aux opérateurs économiques, aux agences de coopération, aux représentations diplomatiques, aux centres de recherches, ... Depuis le démarrage de la nouvelle phase, 6 numéros de l'Echo des Frontières ont été publiés (numéros 15 à 20).

#### **c) LES ETUDES**

Au cours de l'année 2001, deux études ont été réalisées : la première porte sur les formes de coordination dans les exportations du Nigeria vers le Bénin et leurs incidences sur la mise en place du tarif extérieur commun (T.E.C.) de l'UEMOA ; la seconde traite de la compétitivité filières tomate et pomme de terre dans plusieurs pays de la zone (Niger, Nigeria et Bénin). Chacune de ces études fait l'objet d'un document spécifique, inclus dans le dossier préparatoire du Comité de Pilotage.

#### **d) L'ANIMATION DU DEBAT REGIONAL**

Cette quatrième composante a été dans l'ensemble faible au cours de la première année de mise en œuvre du programme. C'est seulement de façon indirecte que les membres du réseau ont pu contribuer à éclairer les décideurs publics sur les dynamiques en cours dans la sous-région, à travers par exemple :

La participation de l'IRAM et du LARES à l'élaboration de la politique agricole de l'UEMOA, qui a constitué une opportunité de mettre à la disposition de cette organisation régionale un ensemble d'informations et de données capitalisées dans le cadre du programme.

La réalisation par le LARES de deux études pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin : « *Fiscalité relative aux transactions entre le Bénin et le Nigeria* » et « *L'économie de la géographie du Bénin* » ; ces demandes d'études ont été suscitées par l'intérêt qu'avait provoqué la diffusion de l'Echo des Frontières et certaines études réalisées dans le cadre de la première phase du programme.

L'intégration de l'origine des produits dans les enquêtes budget-consommation de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) au Bénin, qui fait suite aux nombreux échanges entre l'INSAE et le LARES. Elle intervient comme une solution aux problèmes rencontrés dans l'estimation de l'ampleur des échanges entre le Bénin et le Nigeria.

La mise à disposition par le LARES à la cellule de prévision du Ministère de l'Economie et des Finances, des données sur les taux de change, les taux d'intérêt et le niveau de l'inflation au Nigeria, informations qui permettent à cette cellule d'étoffer ses notes de conjoncture.

La nomination en 1999 du Dr. BALAMI, correspondant du réseau à Maïduguri, comme président d'un comité officiel chargé de l'analyse des effets des échanges commerciaux entre l'Etat du Borno et ses voisins (autres Etats du Nigeria et pays limitrophes) sur la sécurité alimentaire.

L'utilisation des données publiées dans l'Echo des Frontières par le Ministère des Finances du Niger dans le cadre de la préparation des missions périodiques du F.M.I. et de la Banque Mondiale.

### e) LA FORMATION DES MEMBRES DU RESEAU

Le programme a prévu un volet formation destiné au renforcement des capacités des membres du réseau, à travers la participation à des ateliers internes au réseau et à des formations de courte durée en Europe. En raison de la priorité accordée à la relance du dispositif de collecte et d'analyse des données, la mise en œuvre de ce volet n'a pu être amorcée au cours de la première année du programme.

### f) LA COORDINATION DU PROGRAMME

#### Relations avec les membres du réseau

Au cours de l'année écoulée, la coordination avec les membres du réseau a été, pour l'équipe de coordination, la tâche la plus importante (en terme de temps mobilisé) et aussi la plus ardue, en raison des difficultés de communication avec certaines équipes.

#### Relations avec les administrations nationales

L'intensité des relations avec les administrations nationales a été variable selon les pays ; comme on pouvait s'y attendre, c'est au Bénin que ces relations ont été les plus fortes. Au Niger, l'insertion institutionnelle du correspondant du réseau (au Ministère des Finances et de l'Economie) facilite les rapports avec les différentes structures de l'administration concernées par les activités du programme (Ministère du Commerce, Direction de la Statistique, ...). Au Cameroun, au Tchad et au Nigeria, c'est principalement à l'occasion des missions de l'équipe de coordination que des contacts ont été noués avec les services administratifs.

#### Relations avec les organisations régionales

Les missions au Nigeria effectuées par l'équipe de coordination en juin 2001 et janvier 2002 ont été l'occasion de réunions avec des responsables de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le secrétaire exécutif adjoint chargé de l'harmonisation des politiques. Ces réunions ont permis de présenter les objectifs, les activités du programme ainsi que le processus de constitution du comité de pilotage. Elles ont également permis de mieux appréhender les principaux chantiers de la CEDEAO en matière d'intégration économique régionale, en particulier : l'harmonisation des politiques macro-économiques dans le cadre de la mise en place de la monnaie unique prévue en 2004 ; la libéralisation des échanges et la mise en place prochaine du tarif extérieur commun pour lequel une étude préliminaire des impacts va débiter ; la construction d'une base de données sur les échanges commerciaux (Bureau TRACE).

En juillet 2001, l'équipe de coordination a effectué une mission spécifique de prise de contact avec la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)<sup>4</sup>. Au cours d'une réunion à laquelle étaient représentés la plupart des départements de la Commission, l'équipe de coordination a présenté les objectifs et activités du programme, puis les principaux chantiers entrepris par l'UEMOA ; la réunion a également permis l'identification des collaborations possibles entre le programme et plusieurs des services de la Commission, en particulier : l'analyse de l'impact des politiques commerciales et douanières de l'UEMOA sur les échanges avec le Nigeria ; le suivi de la compétitivité prix des biens produits dans la zone UEMOA par rapport à ceux fabriqués au Nigeria ; l'étude des déterminants de la compétitivité de certains produits clés, notamment les produits de l'agriculture et de l'élevage ; l'estimation du volume des flux transfrontaliers d'hydrocarbures ; le suivi de la réglementation commerciale au Nigeria.

L'équipe de coordination a repris contact, de façon informelle, avec le CILSS, sur la base des collaborations qui avaient été établies lors de la phase précédente. Il est apparu qu'il existe des convergences fortes entre les activités du CILSS concernant la fluidification du commerce régional et le programme.

Des contacts ont été également pris avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) installée à Lomé.

---

<sup>4</sup> Mission réalisée par B.G. Soulé et J. Coste du 7 au 11 juillet ; les entretiens à l'UEMOA se sont essentiellement déroulés le 9 juillet.

Enfin des contacts, qui ont besoin d'être formalisés, ont été pris avec les responsables de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) à Yaoundé lors de la mission effectuée par l'équipe de coordination en mai 2001.

Relations avec le Ministère français des Affaires Etrangères

Les relations entre le programme (l'équipe de coordination) et le MAE sont effectives à deux niveaux : celui de la DGCID/DCT à Paris ; et celui des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des Ambassades de France dans chacun des pays couverts par le programme.

Les relations avec la DGCID/DCT se sont notamment matérialisées par la tenue de quatre réunions (mars, juin, octobre et novembre 2001), qui ont permis à l'équipe de coordination de faire le point sur l'état d'avancement des différentes composantes du programme et à la DGCID d'exprimer ses attentes et préoccupations vis à vis du déroulement des activités. La question de l'ancrage institutionnel du réseau, et plus particulièrement de la mise en place du comité de pilotage du programme, a été abordée lors de chacune de ces réunions.

## 4-5- RESULTATS DES ETUDES

### Etude n°1- ESTIMATION DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS NIGERIANS AU BENIN

#### Contexte

Le Nigeria entretient avec ses quatre voisins immédiats ( Bénin, Cameroun, Niger et Tchad) des relations commerciales qui résistent aux vicissitudes de l'histoire. De nombreuses études ont été consacrées à l'analyse de ces relations. Pour l'essentiel, elles ont permis une connaissance approfondie du fonctionnement des échanges (nature et mode d'organisation des acteurs, nature des produits, direction des flux et les déterminants des transactions). Par contre, elles ont buté sur les difficultés de maîtrise de l'ampleur des flux . En effet, l'estimation des flux constitue le problème majeur que pose l'analyse des échanges frontaliers qui, pour l'essentiel, relèvent de l'informel.

Cette étude qui porte sur l' « estimation des importations de produits nigériens au Bénin » tente d'approcher la question à partir d'une méthodologie particulière. Invariablement de la conjoncture économique au Nigeria, le Bénin a su toujours entretenir des relations commerciales suivies avec ce pays. Plusieurs méthodes d'estimation ont été utilisées sans qu'elles aient permis d'avoir une idée réelle de l'ampleur des transactions.

#### **La Méthodologie**

##### **2-1- La base statistique de l'étude**

L'estimation des importations de produits nigériens au Bénin se base sur une analyse des dépenses. Elle s'appuie donc sur une description du volume et des caractéristiques des dépenses. Trois bases statistiques ont été utilisées.

L'Enquête dépenses réalisée en 1996 par l'INSAE dans le cadre de l'harmonisation des Indices des Prix à la Consommation. Les données de cette enquête ont permis d'établir une représentation fiable et précise de la consommation dans la ville de Cotonou.

Les Enquêtes Légères Auprès des Ménages ( ELAM), accomplies à peu près à la même période, permettent de compléter la connaissance de la ville de Cotonou par celle d'autres villes secondaires :Porto-Novo, Parakou, Bohicon. Elles permettent également au total d'avoir une bonne couverture des dépenses faites en milieu urbain.

Pour la consommation en milieu rural ( ainsi que pour les autres villes ), c'est à l'enquête Budget – Consommation de 1988 ( EBC) que l'analyse a eu recours.

##### **2-1- Les enquêtes de terrain**

#### **Le Postulat de départ :**

Le fondement de l'analyse de l'étude est de considérer que « *la proportion des produits nigériens présents sur les étals des commerçants ( par rapport à l'ensemble des produits y figurant), indique la proportion des dépenses réalisées par les ménages en produits nigériens ( par rapport à l'ensemble de leurs dépenses) ».*

L'estimation des importations passe donc par une observation de la structure de l'offre, dans sa répartition entre produits d'origines différentes. Cela revient à déterminer pour le plus de produits possible le taux de présence nigérienne tel que pour un produit i on ait :

$$\alpha^i D^i = D_{nga}^i$$

Avec :  $\alpha$  = taux de présence des produits nigériens  
D = dépenses totales

$D_{nga}$  = dépenses en produits nigériens

Pour obtenir davantage de fiabilité dans les calculs, il faut procéder à une décomposition du taux de présence  $\alpha$  d'un produit  $i$ , en plusieurs proportions  $\alpha_m, \alpha_b, \alpha_t, \alpha_{mg}, \alpha_a$ , correspondant à la proportion de produits d'origine nigérienne, respectivement dans les marchés, les boutiques, les tabliers, les magasins, et dans les autres points de vente.

Ces proportions sont ensuite valorisées grâce à des informations fournies par l'enquête dépense de 1996, la structure des dépenses par type de point de vente. Puisque l'on connaît le niveau des dépenses effectuées pour un produit, et que l'on sait dans quelle proportion les consommateurs l'achètent, identifier  $\alpha_m, \alpha_b, \alpha_t, \alpha_{mg}, \alpha_a$ , permet de déterminer le taux de présence global et selon notre postulat le niveau des dépenses faites pour l'achat des variétés nigériennes. En effet on a :

$$\alpha D = \alpha_m D_m + \alpha_b D_b + \alpha_t D_t + \alpha_{mg} D_{mg} + \alpha_a D_a$$

La prise en compte de la diversité des points de vente se justifie par la nature et les origines différentes des produits qui y sont vendus. Les marchés et les magasins ne s'adressent pas à la même clientèle, et le positionnement habituel des produits nigériens dans le bas de gamme et les bas prix font qu'ils se trouvent davantage dans le premier type de point de vente que dans le second.

Les enquêtes ont été menées à Cotonou, Porto-Novo et Parakou

### 3 Les résultats

#### Estimation des dépenses en produits nigériens à Cotonou.

⊇ Sur les 181,6 milliards de francs cfa consommés annuellement à Cotonou, 22,9 milliards (soit 12,6 %) du montant total servent à l'acquisition de produits nigériens. Les dépenses « nigériennes » en produits alimentaires représentent un peu moins de 8% des dépenses alimentaires globales, 17% en produits non alimentaires et 13 % pour autres.

⊄ dans leur grande majorité, les consommateurs de Cotonou s'approvisionnent sur les marchés

⊂ Les 181,7 milliards de francs dépensés par les ménages de Cotonou en 1996, se sont répartis à 46 % en dépenses alimentaires (restauration qui représente 9,2% des dépenses totales non comprise) et 54 % en dépenses non alimentaires.

⊆ Les produits de l'industrie agroalimentaire nigérienne sont relativement absents des points de vente de Cotonou, exception faite des biscuits que l'on trouve partout aussi bien dans les magasins que sur les tabliers.

⊆ Tous produits confondus, sur 100f dépensés à Cotonou pour acheter des biens non alimentaires, entre 17 et 31 fcfa (selon les méthodes de calcul) servent à l'acquisition de produits nigériens.

#### Extrapolation au reste du pays.

A partir de la même démarche, l'étude conclut que sur les 30 milliards de francs Cfa que les habitants de Porto-Novo ont dépensé en 1996, entre 10,2 et 11,7 % selon les extrapolations obtenues respectivement des études ELAM et EBC1 sont consacrées à l'acquisition de produits nigériens

En ce qui concerne le milieu rural, l'étude aboutit à une consommation de produits nigériens variant entre 56 milliards (soit 14 % des dépenses) et 93 milliards selon les bases statistiques utilisées.

Au total, sur les 663,4 à 757,5 milliards de francs cfa que les Béninois ont dépensé en 1996, entre 89,2 et 128, 8 milliards ont été utilisés pour acquérir des produits nigériens. De façon spécifique :

La proportion de produits nigériens consommés est plus importante en zone rurale que dans les villes. C'est à Porto-Novo, ville frontalière du Nigeria que l'on consomme le plus « nigérien ».

Les importations de produits nigériens au Bénin sont dominées par les produits non alimentaires. Ils représentent entre 74 et 81 % du total de la valeur des importations.

Parmi les postes de dépenses non alimentaires, c'est la rubrique « équipement et entretien ménager » pour lequel la consommation nigérienne est la plus importante ( entre 26,8 % et 52, 5 % avec respectivement la méthode EBC 1 et EBC 2)

### Les implications en terme de balance commerciale.

Entre 1995 et 1997, la balance commerciale du Bénin par rapport au Nigeria était officiellement excédentaire. Le tableau ci dessous montre qu'avec des importations qui équivalent à peine à 1 milliard de francs cfa, le Nigeria ne se positionne que comme le 23<sup>ème</sup> fournisseur du Bénin en 1997.

Tableau n°1 : Balance commerciale officielle du Bénin vis à vis du Nigeria et du reste du monde

	1995			1996			1997		
	Import	Export	Solde	Import	Export	Solde	Import	Export	Solde
Nigeria	0,83	1,65	0,82	0,58	1,77	1,19	1,13	1,26	0,13
Ensemble	251,04	73,06	-177,98	251,02	109,56	-141,46	288,72	117,28	-171,44

Comme on peut le constater, ce chiffre est loin de nos estimations. Même en considérant l'estimation la plus modeste ( 89 milliards), moins de 1% de la réalité des importations nigériennes serait enregistrée au moment du franchissement de la frontière.

En prenant en compte les données de nos estimations, on constate une aggravation du déséquilibre de la balance commerciale globale ; Les exportations ne couvrent qu'entre 29 et 32 % des importations contre 44 % selon les chiffres officiels.

Tableau n°2 : Balance commerciale du Bénin corrigée 1 en 1996

	Estimation inférieure			Estimation supérieure		
	Import	Export	Solde	Import	Export	Solde
NIGERIA	0,58			0,58		
Informel	88,6	1,77	-87,43	128,22	1,77	-127,03
TOTAL	89,2			128,8		
ENSEMBLE	251,02			251,02		
Informel	88,6	109,56	-230,06	128,22	109,56	-268,68
TOTAL	339,62			379,24		

Ainsi, la prise en compte des flux informels permet d'obtenir un montant d'importation plus réaliste, **situant le Nigeria à un plus crédible rôle de premier fournisseur du Bénin, correspondant entre 26 et 34 % de la valeur totale des importations.**

Cependant, pour avoir une idée correcte de la balance commerciale entre le Bénin et le Nigeria, il faut prendre en compte les flux de réexportation. Une étude réalisée au LARES en 1995 estimait que la valeur des produits réexportés du Bénin vers le Nigeria équivalait à 130 milliards de fcfa. Cette somme comprenait 90 milliards de valeur CAF des produits de réexportation importés par le Bénin, de 20 milliards de droits de douanes perçus par l'Etat et 20 milliards de marges des commerçants. Avec la réexportation, on peut estimer la balance commerciale réelle du Bénin comme suit :

Tableau n°3 : Balance commerciale du Bénin corrigée2 en 1996

	Estimation inférieure			Estimation supérieure		
	Import	Export	Solde	Import	Export	Solde
NIGERIA	0,58	1,77	1,19	0,58	1,77	1,19
Informel	88,6	130	42,4	128,22	130	1,78
<b>TOTAL</b>	89,2	131,77	42,57	128,8	131,77	2 ,97
Ensemble	251,02	109,56	141,46	251,02	109,56	141,46
Informel	88,6	130	42,4	128,22	130	1,78
<b>TOTAL</b>	339,62	239,56	-100	379,24	239,56	-139,68

L'introduction des importations informelles et des réexportations permet de retrouver l'équilibre des statistiques officielles. Globalement les importations informelles et la réexportation s'équivalent.

En définitive on est à se poser la question de savoir si les importations informelles de produits nigériens constituent un avantage ou une nuisance pour le Bénin. Incontestablement, le fait que ces marchandises rentrent sur le territoire béninois sans être normalement dédouanées génère un manque à gagner à l'Etat en terme de recette et une concurrence de la production nationale. Mais elles sont sources d'une intense activité économique tournée vers les services, génératrice d'emplois et de paix. Mais au-delà de ces constats, les résultats de l'étude posent le problème de l'espace de manœuvre optimale pour l'économie béninoise.

## **Étude n°2 : LES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES DU NIGERIA VERS LE BENIN : formes de coordination et impacts sur la mise en œuvre du TEC / UEMOA**

### **1. Contexte**

Le Bénin occupe une place particulière au sein de l'UEMOA puisque son principal partenaire commercial, le Nigeria, est un pays n'appartenant pas à l'Union. Si l'on considère l'ensemble des flux du commerce extérieur, y compris ceux qui ne sont pas enregistrés par les statistiques douanières, il apparaît que les échanges avec les pays membres de l'UEMOA représentent seulement 5% des exportations et 6% des importations du Bénin, tandis que le commerce avec le Nigeria représente entre 26 et 33% des importations et environ 55% des exportations<sup>5</sup>.

La mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) au sein de l'UEMOA fait apparaître de nouvelles spécificités du Bénin face aux politiques communautaires. En effet, le TEC se traduit au Bénin par un renforcement de la barrière tarifaire, alors que dans la plupart des autres pays de l'Union cette mesure a tendance à alléger la pression douanière. Au Bénin, ce sont les produits de consommation finale qui connaissent la plus forte augmentation de la pression fiscale : les matières textiles (64%), les produits de l'industrie agroalimentaire (57%), ceux du « règne animal » (50%) et du « règne végétal » (42%). En revanche, la taxation des biens d'équipement augmente plus faiblement, voire diminue pour une partie d'entre eux.

De ce fait, le Taux de Protection Effectif (TPE)<sup>6</sup> des secteurs productifs béninois devrait en principe augmenter, puisque le taux de taxation des intrants s'accroît moins vite que celui des biens de consommation finale. Autrement dit, avec la mise en place du TEC, la production domestique béninoise se trouverait plus amplement protégée, ce qui singularise le Bénin par rapport aux autres pays de l'UEMOA.

Simultanément, le TEC devrait conduire à un recul des importations en provenance du Nigeria au profit des échanges avec les pays membres de l'UEMOA. Or, Les observations qualitatives effectuées par le LARES au cours des deux dernières années indiquent que les flux en provenance du Nigeria sont toujours aussi importants, voire ont augmenté depuis l'instauration, en janvier 2000, du TEC.

Dans ce contexte, il est apparu utile d'approfondir l'analyse du fonctionnement des échanges entre le Nigeria et le Bénin, en particulier les formes de coordination entre les acteurs impliqués dans ces échanges, de façon à mieux évaluer les réactions possibles des acteurs à des changements de politique économique.

### **2. Objectifs**

L'objectif général de l'étude est d'apporter un éclairage sur les conditions concrètes dans lesquelles le TEC se met en place. A travers l'étude approfondie d'un circuit d'importation, particulièrement important pour l'ensemble de la zone, il s'agit de fournir aux responsables de l'UEMOA des éléments leur permettant d'apprécier l'intérêt et les limites de l'organisation actuelle des échanges pour la construction de la politique de l'Union.

Plus précisément, les objectifs spécifiques poursuivis par ces investigations sont :

Décrire les modes de coordination entre les agents impliqués dans les exportations de produits manufacturés du Nigeria vers le Bénin.

Retracer la genèse de ces formes de coordination, en particulier la mise en place de la fonction de convoyeur et l'instauration d'un système de dédouanement forfaitaire.

<sup>5</sup> Voir étude réalisée par le LARES et G. Vignon en 1998.

<sup>6</sup> Le TPE est un indicateur qui permet d'apprécier l'ampleur réelle de la protection accordée à un secteur productif. Il permet de prendre en compte l'avantage fourni par la taxe des biens produits, mais aussi l'inconvénient créé par la taxation des intrants. En fait il permet de calculer à quel la valeur ajoutée est protégée. Un TPE négatif signifie que le système des droits et taxes à l'importation défavorise la production locale par rapport aux importations.

Analyser les réactions des agents face à des événements imprévus (saisie de marchandises par les services des douanes, fluctuation importante de la conjoncture des échanges, ...) et les conséquences éventuelles de ces événements sur les formes de coordination.

Décrire les évolutions éventuelles survenues depuis l'instauration du TEC en janvier 2000 et, dans la mesure du possible, examiner les changements que le TEC pourrait induire au cours des prochains mois / années.

### **3. Démarche de travail**

Après un travail bibliographique, l'étude a consisté en deux mois d'enquêtes à Cotonou et à Lagos auprès de commerçants, transitaires et transporteurs. Ces enquêtes se sont heurtées à plusieurs difficultés, en particulier la négation par les douaniers de l'existence de certains arrangements avec les commerçants et la méfiance de certains opérateurs vis à vis de toute enquête. Malgré ces obstacles, le recoupement des informations fournies par différents interlocuteurs et l'observation directe de certaines opérations ont permis d'élaborer une typologie des modes de coordination (cf. ci-dessous).

La grille d'entretien utilisée pour ces enquêtes a été construite en se référant à la théorie des coûts de transaction, en considérant que l'objet des transactions étudiées n'était pas le transfert d'un droit de propriété sur un bien mais la réalisation de prestations de services pour l'acheminement de marchandises dont le propriétaire reste le même tout au long du circuit d'importation. Les principales prestations considérées sont : l'enregistrement des marchandises, la surveillance, le rangement, le transport, la négociation des « faux frais », le et le déchargement.

### **4. Principaux résultats**

Les commerçants béninois achètent eux mêmes leur marchandises au Nigeria (souvent à Lagos), mais ils ne transportent que rarement leurs achats jusqu'au Bénin. Dans les faits le service de convoyage des marchandises du Nigeria jusqu'au Bénin nécessite l'emploi d'un prestataire de service qui est spécialisé dans cette activité. La justification de tels systèmes tient au fait que la route du Nigeria jusqu'au Bénin nécessite une véritable expérience. D'une part l'insécurité qui existe sur les routes nigérianes, mais aussi les nombreuses arrestations par la police et les services de douane, sur les grands axes ainsi qu'à la frontière, nécessitent non seulement une bonne connaissance de la route mais aussi une force de négociation suffisante pour minimiser les « faux frais » (c'est à dire les sommes versées pour obtenir le « droit de passage »). L'expérience de ces professionnels leur a d'ailleurs permis de conclure, de manière officieuse, des arrangements avec les douaniers qui leur permettent de payer une partie du dédouanement ou pas de dédouanement du tout.

#### ***Les différents modes de coordination des acteurs :***

L'étude a permis de mettre en évidence quatre organisations spécifiques permettant le convoyage de marchandises, classés ci-dessous par ordre d'importance des volumes transportés :

Le transport par camion avec dédouanement forfaitaire : Dans ce premier mode d'organisation, les commerçants béninois déposent leurs marchandises dans un entrepôt à Lagos, puis les récupèrent à Cotonou dans un entrepôt similaire. Cette organisation prend en charge les modalités de dédouanement des marchandises, grâce à des arrangements qui ont été passés avec les hautes autorités des douanes et qui permettent aux opérateurs de la filière de payer un montant fixe de dédouanement pour un camion de 15 tonnes, quelle que soit la nature des marchandises. Autrement dit les opérateurs du système de convoyage par camion bénéficient d'un dédouanement forfaitaire. Pour un camion dont le chargement atteint une valeur de 50 millions fcfa, le montant du dédouanement forfaitaire s'élève à 2,5 millions fcfa, soit un taux de taxation de 5% (ce qui est bien inférieur aux 20% prévus par le TEC pour les biens de consommation finale).

Le convoyage frauduleux par les canaux : les commerçants importateurs déposent leur cargaison dans des entrepôts, plus modestes que dans le cas du convoyage par camion. Ensuite les marchandises sont

embarquées dans des bâchés (pick up) et sont acheminées jusqu'à la commune de Badigré, où elles sont chargées sur des pirogues qui empruntent des canaux menant jusqu'au Bénin. C'est là que les commerçants récupèrent leurs biens et les transportent jusqu'à Cotonou ou Porto Novo. Dans ce système ce sont les propriétaires de canaux qui négocient le paiement des « faux frais » (payés de façon mensuelle) avec les agents de douane.

Le convoyage frauduleux par taxi : Ce mode de convoyage peut s'organiser de deux façons: soit le commerçant accompagne les marchandises jusqu'à la frontière, soit il laisse les chauffeurs s'occuper du convoyage de Lagos à Cotonou. Dans tous les cas, les marchandises sont embarquées à Lagos et transportées jusqu'à la frontière, puis, à l'arrivée au poste frontière, elles sont à nouveau déchargées du taxi. Le passage de la frontière se fait grâce aux services de passeurs qui transportent les produits sur la tête. Arrivées du côté béninois, les marchandises sont embarquées vers Cotonou dans des taxis prévus spécialement à cet effet. A ce moment, si le commerçant a accompagné sa marchandise jusqu'à la frontière, ce sont les chauffeurs, seuls, qui prennent en charge l'acheminement jusqu'à Cotonou et qui retrouvent leurs clients sur le parc des taxis au marché de Dantokpa à Cotonou.

Le convoyage par bus avec dédouanement : Ce dernier système correspond aux importations effectuées « dans les règles ». Il s'agit pour l'essentiel de marchandises qui sont faiblement taxées à l'importation, principalement des émaillés et des plastiques.

### ***L'évolution des modes de coordination : l'impact des saisies des douanes***

C'est au début des années 1990, lors de la libéralisation du commerce extérieur, que les autorités ont accordé une certaine reconnaissance au système de convoyage par camion en instaurant le système de dédouanement forfaitaire. Cependant, cet arrangement s'est avéré précaire puisqu'en février 1997, la douane arrête trois camions en provenance du Nigeria et impose aux convoyeurs, qui s'étaient pourtant acquittés du dédouanement forfaitaire, une amende de 56 millions F CFA pour sous déclaration de la valeur des marchandises importées. A la suite de cette saisie, les autorités douanières décident de relever de 50% le montant du dédouanement forfaitaire (qui passe de 800.000 à 1,2 millions F CFA) ; en mai de la même année, le conseil des ministres se prononce sur la question et fixe ce montant à 5 millions FCFA. Un peu plus tard, à l'issue des négociations avec les responsables des douanes et des représentants du ministère des finances, les propriétaires des entrepôts obtiennent que le dédouanement soit ramené à 2,5 millions F CFA par camion, ce qui correspond au montant encore en vigueur aujourd'hui. Ces modifications soudaines des règles ont provoqué de fortes perturbations dans ce système de convoyage des marchandises : interrompu pendant plusieurs semaines, celui-ci a repris en septembre 1997 et actuellement, son volume d'activité est estimé à un tiers de ce qu'il était début 1997.

Cette crise du système de convoyage par camion a profité au système d'importation via les canaux, dont le volume d'activité s'est fortement accru depuis 1997, et, dans une moindre mesure, au système de convoyage par taxi.

### ***Les déterminants des choix des commerçants :***

Il est nécessaire d'analyser les facteurs qui incitent les commerçants à privilégier tel circuit d'importation plutôt que tel autre. Une telle analyse devrait apporter des éclairages utiles sur les conséquences de la mise en place du TEC. Sur la base des entretiens menés avec les différents acteurs, l'étude retient quatre déterminants :

le prix du service (y compris le coût des arrangements avec les douaniers) ;

la nature de la marchandise (valeur unitaire, place dans le barème douanier) ;

la qualité du service, appréciée en terme de détérioration des marchandises durant le convoyage ;

la vitesse de l'acheminement des marchandises d'un côté à l'autre de la frontière (prévention vis à vis des fluctuations de la parité naira / franc CFA).

l'incertitude sur le niveau de prélèvement effectif par les douaniers et autres agents de l'administration.

Si l'on compare les deux principaux systèmes de convoyage, celui par camion avec dédouanement forfaitaire et celui par les canaux, il apparaît que :

jusqu'en 1997, l'importation par camions, bien que moins rapide, présentait l'avantage d'une stabilité et d'une prévisibilité des montants à verser aux agents de la douane ; l'acheminement par les canaux présentait les caractéristiques inverses : plus rapide, son coût de revient était plus incertain puisque soumis au risque de saisies ponctuelles par les douaniers<sup>7</sup> ;

depuis 1997, l'avantage du convoyage par camion s'est fortement réduit puisque la stabilité de l'arrangement avec les douaniers a été remise en cause ; bien qu'il n'y ait plus eu de saisie de camions depuis 1997, la confiance des opérateurs dans le système de dédouanement forfaitaire ne semble pas encore restaurée.

## **5. Eléments de Conclusion**

Ces quelques éléments permettent de formuler quelques hypothèses concernant les possibilités et les conséquences de la mise en place du TEC à la frontière bénino-nigériane. Au-delà des difficultés matérielles qu'elle rencontrerait (insuffisance des moyens humains et financiers), l'application stricte du TEC sur cette frontière aurait à court et moyen terme des impacts négatifs sur la croissance économique et la stabilité sociale du Bénin du fait de l'importance des produits nigériens dans l'activité commerciale et dans l'approvisionnement des consommateurs de ce pays. Un éventuel processus d'import substitution par des biens produits dans la zone UEMOA ne produirait ses effets qu'à long terme.

La question qui se pose aux autorités béninoises est finalement double : d'un côté, elles doivent négocier avec leur partenaire au sein de l'UEMOA l'acceptation d'une certaine souplesse dans l'application du TEC sur les importations en provenance du Nigeria<sup>8</sup> ; de l'autre, elles doivent (re)définir des modalités de gestion des importations nigériennes qui concilient au mieux croissance économique et augmentation des recettes fiscales. Dans cette perspective, il semblerait que le meilleur compromis consisterait en une application « stabilisée » du dédouanement forfaitaire (mise en place de péages semi-officiels, suppression des contrôles intempestifs, ...). Si l'incertitude sur les règles se trouvait réduite, les commerçants redonneraient probablement la préférence au convoyage par camion.

---

<sup>7</sup> A noter que les informations recueillies par S. Le Faou ne permettent pas une comparaison fine des coûts du service entre les différents circuits, faute de données suffisamment précises sur le volume et la valeur des marchandises acheminées par circuit et par période.

<sup>8</sup> Ce problème, particulièrement aigu au Bénin du fait de l'intensité des échanges avec le Nigeria, se pose en fait pour toutes les frontières terrestres de l'UEMOA avec des pays tiers (Niger – Nigeria ; Niger – Libye ; Mali – Algérie ; Sénégal – Mauritanie ; etc.).

Etude tomates- pomme de terre

## **4-6- EXPOSES DES PARTICIPANTS**

**Niger : Les enjeux majeurs de l'intégration régionale dans la zone de l'emprise du Nigeria : « les préoccupations du Niger »**

### **Introduction**

Le Niger et le Nigeria partagent environ 1600Km de frontière. On retrouve de part et d'autre de la frontière des similarités linguistiques, culturelles, religieuses. Les deux peuples sont encore unis par des relations commerciales qui datent de très longtemps.

Les échanges commerciaux entre le Niger et le Nigeria, sont entre autres, déterminés par plusieurs facteurs tels que le taux de change, les prix, les politiques du commerce extérieur et les relations entre les opérateurs économiques des deux pays. D'une manière générale, le Niger importe du Nigeria des céréales, des hydrocarbures, de l'électricité, des tissus, des huiles et des produits manufacturés. Les exportations du Niger vers le Nigeria portent essentiellement sur des produits agricoles ( niébé, souchet...) et d'élevage ( bétail sur pied, cuirs et peaux). Le poids du Nigeria dans les exportations du Niger est très important. Selon les statistiques douanières, en 2000, les principaux clients du Niger à l'exportation sont le Nigeria ( 39,8%), la France ( 30,6%), le Japon ( 13,9%), l'Espagne ( 3,2%), la Côte-d'Ivoire ( 2,8%) le Ghana ( 2,2%) et le Bénin ( 2,1%). Classé traditionnellement deuxième après la France, le Nigeria a pris la première place avec la contraction des exportations de l'uranium vers la France. Les exportations en direction du Nigeria ont connu une nette amélioration en passant de 31,3 milliards de fcfa en 1999 à 55,5 milliards en 2000, soit une hausse de 77%. En volume, il a été enregistré 166 6 43 tonnes en 2000 contre 98 574 tonnes en 1999, soit une hausse de 69%.

La hausse des exportations a concerné tous les produits exportés vers le Nigeria. Au niveau des produits de l'élevage, les exportations des ovins et des caprins ont connu des augmentations significatives respectivement de 101% et 140 % en volume et de 135 et 127 % en valeur. Au niveau des produits agricoles, les exportations du souchet et du niébé ont crû respectivement de 178% et 59% en volume et de 231 % et 77% en valeur. Tous ces chiffres sont de véritables indicateurs que le Nigeria constitue un marché pour les produits du Niger.

En matière d'importation, les principaux fournisseurs en 2000 sont la France, ( 19,6%), la Côte-d'Ivoire ( 14,2%), et le Nigeria ( 10,1%) devant la Chine (8,4%), le Japon (5,9%), les USA ( 5,1%), le Pakistan (2,6%), les Pays-Bas ( 2,7%), le Royaume-Uni ( 2,4%) et l'Allemagne ( 2,1%). Le Nigeria occupe la troisième place après la France et la Côte-d'Ivoire.

Premier acheteur des produits du Niger et troisième pourvoyeur du Niger en divers produits dont les céréales et l'énergie ( Hydrocarbures et électricité), le Nigeria doit être sérieusement pris en compte dans la définition de toute politique économique au Niger.

### **II- Les préoccupations du NIGER**

L'existence du programme de suivi des échanges avec le Nigeria est une opportunité pour le Niger pour mieux appréhender les flux commerciaux et comprendre certains phénomènes qui échappent jusqu'ici aux décideurs économiques.

Dans ce sens, le Niger fonde beaucoup d'espoir et souhaite mentionner dans le programme d'activités de cet important dispositif, des études ou des enquêtes dans les domaines qui suivent :

#### **Estimation des échanges réels entre le Niger et le Nigeria**

Sur la longue frontière des deux pays, d'importants flux d'échanges sont observés en permanence. Mais il est difficile d'apprécier exactement le volume et la valeur des marchandises échangées. En effet, les données officielles sur ces échanges, de sources douanières essentiellement, sont certainement sous estimées, ce qui rend difficile et aléatoire l'analyse de la balance commerciale du Niger. En outre, l'économie nigérienne étant largement dominée par le secteur informel, notamment le

commerce traditionnel, les estimations de certains agrégats dont le PIB demeurent aléatoires. Par conséquent, la mise en œuvre de toute politique économique sur la base de telles données s'avère pleine d'aléas.

## **2- Pénétration du marché du Nigeria par les produits du Niger**

Etant le premier acheteur des produits nigériens, il est important et intéressant de connaître les différentes opportunités qu'offre le marché nigérian aux produits nigériens ( produits agricoles et de l'élevage et éventuellement des produits manufacturés). Une analyse assez poussée de type étude de filière, permettra à n'en point douter de cerner non seulement les différentes opportunités mais également de comprendre le fonctionnement des réseaux qui opèrent dans divers domaines. L'analyse de la compétitivité des produits des deux pays sur les différents marchés permettra sans doute au Niger de connaître les domaines dans lesquels il dispose des avantages comparatifs certains

### **Connaissance de l'influence du Nigeria sur les prix au Niger.**

La dépendance du Niger vis à vis du Nigeria sur le plan alimentaire et énergétique notamment joue beaucoup sur le niveau des prix au Niger. Une meilleure connaissance de la situation alimentaire au Nigeria est fondamentale pour un bon calibrage des actions en matière de politique de sécurité alimentaire. Un suivi permanent de l'évolution du taux de change FCFA/Naira et des prix des hydrocarbures au Nigeria, permettra de mieux connaître le temps de réaction ( hausse ou baisse du prix au Niger) et de prendre des dispositions utiles et nécessaires.

Telles sont les attentes du Niger par rapport au programme de suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins. Cependant, le contexte actuel exige que les interventions du Programme intègrent plus en plus l'impact des unions auxquelles appartient le Niger notamment l'UEMOA et la CEDEAO. En effet, l'accroissement continu des importations des produits ivoiriens et ghanéens sur les marchés nigériens nécessite une attention particulière pour comprendre si le Nigeria est entrain d'être évincé par ces deux pays ou s'il s'agit globalement d'une augmentation de la demande nationale.

## **Cameroun : Les échanges entre le NIGERIA / CAMEROUN**

Le Cameroun partage avec le Nigeria une longue frontière terrestre et maritime dans ses provinces de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Eu égard à l'extrême perméabilité de cette frontière, les échanges entre les deux pays s'effectuent généralement en dehors des voies légales nourrissant ainsi une très forte contrebande.

Les échanges formels, matérialisés par les statistiques du commerce extérieur, découlent des déclarations douanières à l'importation et à l'exportation.

### **II. BREF APERÇU DU CONTENU DES ÉCHANGES NIGÉRIA/CAMEROUN**

Une trentaine de produits alimentent les échanges entre le Nigeria et le Cameroun tant à l'importation qu'à l'exportation.

Les principaux produits d'origine nigériane régulièrement importés au Cameroun sont :

- les huiles brutes de pétrole ;
- les sucres raffinés de canne ou de betteraves ;
- les pneumatiques neufs pour autobus ou camions ;
- les chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique.

Quant aux exportations du Cameroun vers le Nigeria, elles portent essentiellement sur :

- les parfums et eaux de toilette ;
- le super carburant ;
- les gazoles ;
- les bandes en aluminium non alliées ;
- les autres produits de beauté ou de maquillage ;
- les savons de ménage en barres.

Les importations des produits du Nigeria (voir détail en annexe 1) s'élèvent à 73.889.746.528 FCFA en 1998/1999, à 141.191.600.849 FCFA en 1999/2000, à 235.362.283.213 FCFA en 2000/2001 et à 84.351.303.993 FCFA de juillet 2001 à décembre 2001, soit un total général de 534.794.934.583 FCFA pour l'ensemble de la période de juillet 1998 à décembre 2001.

Les exportations du Cameroun vers le Nigeria (voir détail en annexe 2) se chiffrent à 3.367.972.609 FCFA en 1998/1999, à 4.494.758.692 FCFA en 1999/2000, à 10.016.250.273 FCFA en 2000/2001 et à 4.644.589.662 FCFA de juillet 2001 à décembre 2001, soit un cumul de 22.523.571.236 FCFA pour l'ensemble de la période de juillet 1998 à décembre 2001 <sup>9</sup>.

### **III. ENJEUX ET PERSPECTIVES**

Les statistiques des échanges entre les deux pays montrent éloquemment que la balance commerciale est fortement déséquilibrée en faveur du Nigeria.

Compte tenu de la faiblesse chronique de la monnaie nigériane (la Naira) et de la part prépondérante d'un produit (pétrole brut) dans les importations du Cameroun, la balance commerciale demeurera

---

<sup>9</sup> L'exercice budgétaire au Cameroun couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. Une étude est en cours pour l'adoption de l'année civile.

structurellement déficitaire pour le Cameroun tant que le Nigeria restera une source importante d'approvisionnement en matière première pour la Société Nationale de Raffinage (SONARA).

La maîtrise des flux commerciaux passe par une lutte soutenue contre la contrebande douanière et une meilleure connaissance des circuits informels.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part, de renforcer les moyens de lutte contre la contrebande par l'équipement des services douaniers et la conclusion d'un accord d'assistance administrative mutuelle en matière de douane et, d'autre part, de poursuivre et d'affiner les études sur les échanges transfrontaliers dans le sens opportunément tracé par le programme LARES/IRAM.

Sur le plan institutionnel, l'accent devra être mis sur une intégration progressive des Etats de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre par un renforcement des organismes sous-régionaux (CEDEAO, UEMOA, CEMAC...) et la recherche des voies et moyens de collaboration en vue de l'instauration, à moyen terme, d'une vaste zone de libre échange.

Pour le moment, force est de relever un paradoxe pour le Cameroun : les échanges des biens et le mouvement des personnes sont plus faciles avec le Nigeria qu'avec les pays de la CEMAC.

Enfin, pour être crédible et efficace, toute politique économique au Cameroun doit prendre en compte une donnée essentielle : le poids économique et démographique du Nigeria.

## **Les enjeux de l'intégration régionale dans la zone d'emprise du Nigeria : les points de vue des représentants des Gouvernements.**

### **Le cas du Bénin**

Les relations économiques entre le Bénin et le Nigeria sont très anciennes et multifformes. En effet, non seulement elles remontent à la période précoloniale, mais elles ont revêtu des formes et pris des ampleurs diverses au gré des conjonctures prévalant dans les deux pays.

Plusieurs facteurs ont influencé ces dernières années ces relations plus perceptibles dans le domaine des échanges de biens et services, que dans le dialogue politique entre les Etats.

- Le premier facteur mis en avant porte sur les liens socio-culturels qui unissent de nombreuses populations du Nigeria avec celles du Bénin. C'est le cas notamment des Yoruba, des Bariba et des Gun que l'on retrouve de part et d'autre des frontières et qui ont leur berceau au Nigeria. Les similitudes linguistiques et culturelles qui en résultent favorisent l'émergence et l'épanouissement de réseaux marchands transnationaux. Les groupes Yoruba et Gun ont joué un grand rôle dans ce sens. Sur ces réseaux se sont superposés ceux animés par la diaspora Ibo, groupe du Sud-Est nigérian dont l'arrivée massive au Bénin remonte à la fin des années 70 en liaison avec la guerre du Biafra. Ces réseaux sont devenus de véritables interfaces entre le Nigeria et le marché international.
- Le second facteur est la position géographique du Bénin. Pays de 114.730 km<sup>2</sup>, le Bénin partage 800 km de frontière avec le Nigeria. Son port considéré comme l'un des petits ports s'est positionné dès la seconde moitié des années 70, comme un des instruments de désengagement de ces homologues du Nigeria. De là naquit la fonction d'entrepôt qui a donné lieu à l'ouvrage de IGUE et SOULE.
- Le troisième facteur a trait aux disparités de politiques, économiques, commerciales et monétaires entre les deux pays. Pays le plus peuplé de l'Afrique, le Nigeria bénéficie des économies d'échelle que lui confère la taille de son marché. Il en résulte une production souvent très compétitive sur les marchés des pays voisins. De même, l'évolution défavorable de la conjoncture économique a longtemps amené les autorités nigérianes à pratiquer une politique protectionniste que le Bénin a exploitée en exerçant les activités de réexportation. Enfin, les disparités de politique monétaire et les difficultés d'accès aux devises extérieures ont amené les opérateurs économiques nigériens à commercer avec les pays détenteurs de CFA en général et le Bénin en particulier.

### **Des échanges aux faciès multiples**

Sur le long terme si les échanges commerciaux entre le Bénin et le Nigeria, n'ont pas fondamentalement baissé d'intensité, ils ont énormément varié dans la forme en liaison avec l'évolution de la conjoncture politique et économique nigériane.

- Au cours des années soixante, la désorganisation des circuits de commercialisation du Nigeria et les effets du boom pétrolier ont transformé le Bénin en pays de transit de produits en provenance ou à destination du Nigeria. Ainsi, une bonne partie de cacao nigérian a transité par le Bénin pour le marché international. De même plus de 75% des produits débarqués au port de Cotonou étaient destinés au marché nigérian. A ce trafic s'ajoutaient les exportations de produits agricoles vivriers béninois.
- Par contre au cours des années 80, les restrictions commerciales marquées par l'instauration de l'embargo sur les importations d'un certain nombre de produits de consommation courante ont fait

évoluer le commerce de transit, vers celui de réexportation. Depuis lors, le Bénin est devenu un réexportateur de produits manufacturés en direction du Nigeria. Riz, friperie, véhicules d'occasion, tissus, cigarettes participent de ce trafic.

Par rapport à cette dynamique, les pouvoirs publics ont deux préoccupations essentielles. Elles cherchent surtout à connaître l'ampleur réelle des échanges entre les deux pays et leur impact sur le tissu économique national. En effet ces échanges se font essentiellement dans des circuits commerciaux informels

### **La faible maîtrise des échanges par les statistiques officielles**

A la lecture des statistiques officielles du commerce extérieur du Bénin, le Nigeria n'occupe qu'une position marginale. Sur plus de 400 milliards d'importations totales du Bénin en 2001, seulement 21 milliards seraient réalisés avec le Nigeria, soit 5,2%. Le second aspect qui marque l'observateur c'est l'instabilité des données, lorsqu'elles ne manquent pas. A titre d'exemple, alors que les statistiques officielles affichent 12,6 milliards d'exportation en 1998, elles n'ont pu appréhender que 2 en 2000.

Tableau : Balance commerciale du Bénin avec le Nigeria  
En millions de Francs

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Importations	66	3.726	5.206	-	-	6.652	21.426
Exportations	2.285	2.595	828	12.585	7.902	2.000	7.117
Solde	+2.219	-1.131	-4.378	+12.585	+7.902	-4.652	-14.309

Source : D'après les statistiques de l'INSAE.

Ces données ne prennent pas en compte l'énorme trafic de réexportation, encore moins les importations de produits de tout genre, pétroliers notamment. Par rapport à cette situation les autorités béninoises ont un besoin urgent de connaître l'ampleur de ces échanges.

### **L'impact sur l'économie nationale**

L'impact des échanges sur l'économie du Bénin demeure un aspect non encore insuffisamment analysé. En effet, si on peut dire que le port qui constitue un des poumons de l'économie nationale doit l'intensité de son trafic actuel à son utilisation par les opérateurs nigériens, on mesure encore mal les effets négatifs que ces transactions ont sur le tissu productif national. La crise que traversent certaines unités industrielles nationales serait liée à la concurrence que leur livrent les produits nigériens.

A ce niveau également le Bénin a besoin de connaître les effets de ces relations sur ses secteurs d'activité afin de pouvoir élaborer des politiques économiques crédibles.

Mesdames, Monsieur, le BENIN nourrit de grands espoirs sur le programme « Suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins » pour réaliser ses objectifs.

Le Bénin mon pays continuera de soutenir tous les efforts visant à doter ce sous-espace d'un Observatoire capable de lui fournir toutes les données sur les échanges transfrontaliers dont il a besoin. Cette banque de données lui permettra, de même qu'aux autres Etats membres du Comité de pilotage, d'élaborer des stratégies opérationnelles conséquentes pour le bonheur durable de ses populations. Car, nous en sommes persuadés, les opportunités économiques de complémentarité existent, mais elles sont peu ou pas du tout connues, faute de renseignements. C'est pourquoi nous saluons la mise en place du Comité de Pilotage qui désormais, pourra orienter l'observatoire vers les besoins réels de ses Etats membres.

Je vous remercie !

## **APERCU DES RELATIONS TCHAD-NIGERIA**

### **Historique**

La République du Tchad et la République du Nigeria ont noué leurs relations dès les premières heures de l'indépendance du Tchad (1960). Ces relations s'inscrivent dans le cadre de l'accord cadre qui a occasionné la création de la Commission Mixte Tchad-Nigeria pilotée du côté tchadien par le Ministère des Affaires Etrangères.

En dehors du cadre de concertation multilatérale (CBLT) regroupant notamment le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et plus récemment, la République Centrafricaine, la commission mixte reste le seul cadre de concertation bilatérale formel entre le Tchad et le Nigeria. Elle se déroule tous les deux ans et permet de discuter de la coopération économique, technique, financière et culturelle qui sont regroupées sous les rubriques de coopération politique et coopération transfrontalière.

#### **- Coopération politique**

Elle touche généralement la question de la circulation des personnes (problèmes de sécurité, de réfugiés, de l'immigration et des affaires consulaires) et surtout de la démarcation des frontières entre les deux pays au niveau du Lac-Tchad dont les travaux ont été effectués par la CBLT avec le mandat des pays membres. Le procès verbal de cette démarcation est rejeté par le Nigeria.

#### **- Coopération transfrontalière**

La Nigeria constitue l'une des principales voies d'importations et d'exportation du Tchad. C'est donc le premier fournisseur du Tchad en produits manufacturés et en biens de consommation. C'est aussi le principal pays d'approvisionnement du Tchad en hydrocarbures. Par exemple, les données officielles sur le volume total des marchandises importées des pays voisins par le Tchad en 1996, 98,21% proviennent des frontières sud-ouest donc du Nigeria et du Cameroun. Notons que plus de 80% des importations tchadiennes de carburant proviennent du Nigeria et plus de 90% des importations tchadiennes du ciment proviennent du Cameroun.

Par contre, le Tchad est le grand fournisseur du Nigeria en bétail et en sous-produits d'élevage (peaux et cuirs), en poissons fumés et séchés et en natron.

C'est donc tenant compte de cette interdépendance commerciale que les deux pays, dans le cadre de la commission mixte, ont mis en place, l'accord cadre dont l'accord commercial en 1964 pour formaliser les modalités commerciales entre eux.

Quelques difficultés inhérentes à la promotion des échanges transfrontaliers entre le Tchad et le Nigeria.

De l'avis des acteurs (publics et privés) tchadiens, les échanges avec le Nigeria sont sujets aux nombreuses contraintes dont :

### **1. L'insécurité**

Le Nigeria est souvent cité comme l'un des pays de la sous-région ayant un taux de criminalité le plus élevé. Le phénomène n'est pas seulement récurrent dans les grandes métropoles nigérianes mais aussi le long des circuits commerciaux entre le Tchad et le Nigeria. Les cas de dépossession des opérateurs économiques tchadiens de leurs produits de vente et même de mort d'homme est monnaie courante en territoire nigérian ou le long des différents axes commerciaux. Ce phénomène touche tous les opérateurs économiques en général et en particulier, les commerçants de bétail.

### **2. Problèmes des frontières**

La démarcation des frontières issues de la colonisation pose de sérieux conflits entre le Tchad et le Nigeria. Cette situation rend difficile, la résolution de tout problème au niveau bilatéral entre ces pays. Comment parler d'une coopération transfrontalière suivie et aidée en cela par les Gouvernements si

entre le Nigeria et le Cameroun ou entre le Nigeria et le Tchad, l'on continue encore à se préoccuper gravement des problèmes de tracés des frontières ?

La construction de l'intégration régionale ou sous-régionale est avant tout un problème de volonté politique réelle et soutenue.

L'exemple de l'échec de la rencontre des experts tchadiens et nigériens à N'Djamena du 19 au 20 décembre 2001 explique bien ce manque de volonté politique.

En effet, deux points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre :

- a. les problèmes à la frontière
- b. la coopération transfrontalière.

En ce qui concerne les problèmes à la frontière, la délégation nigérienne a demandé que la démarcation effectuée sous les auspices de la CBLT (donc au niveau multilatéral) soit révisée au niveau bilatéral afin d'aborder les problèmes tels que la circulation des populations, les villages à cheval, la sécurité à la frontière...

La délégation tchadienne, pour sa part, a réaffirmé qu'ayant accepté et ratifié les conclusions des travaux réalisés par la CBLT, n'a pas le mandat de rouvrir une question qui, à son avis, a déjà été résolue.

Face à cette divergence de point de vue relative au premier point inscrit à l'ordre du jour, les travaux de la rencontre étaient interrompus et les deux délégations se sont quittées en promettant débattre de la question aux prochaines occasions. La rencontre des experts tant attendue a donc accouché d'une souris.

Ainsi, il apparaît de ce qui précède que le manque de volonté réelle au niveau politique ne permet pas à ces deux peuples historiquement liés de créer les conditions favorables à la promotion des échanges traditionnels qui ont toujours existé entre les deux peuples.

### **3. Normes de réglementation confuses**

Les opérateurs tchadiens affirment qu'ils n'ont aucune connaissance des documents fiscaux réglementant le niveau de taxation des opérations commerciales au Nigeria. A tous les niveaux, ces derniers sont obligés de passer par les postes de contrôles où opèrent de multiples services (immigration, douanes, ...) qui appliquent de lourdes taxes à la tête du client. Toutes ces procédures rétrogrades se passent au grand jour et doivent être considérées par les « étrangers » comme « formelles ». D'ailleurs, aux postes de Gambarou anglais et Banki, certains opérateurs qui osent demander des explications sur tel ou tel autre niveau de taxation s'entendent simplement dire : « these are normal procedures. » Tout se passe comme si l'Etat de Bornou tire des avantages inavoués de cette confusion.

### **4. Manque d'accord de paiement des transactions**

La non uniformisation du taux de change Naira/FCFA rend les échanges inéquitables pour les opérateurs tchadiens. En effet, à défaut de structure de règlement financier des transactions (chambres de compensation, chambre de commerce commune ...) entre les opérateurs du Tchad et du Nigeria, les exportateurs du Tchad et du Nigeria, les exportateurs du Tchad sont souvent obligés, après les transactions, d'investir leurs fonds dans l'achat des biens de consommation courante et des biens d'investissement.

Informées de ces difficultés de rapatriement des capitaux par les opérateurs du Tchad, les autorités monétaires de la BEAC ont accepté, depuis 1996, d'étudier un mécanisme monétaire devant renforcer les échanges financiers entre les pays de la zone. Ce mécanisme qui devait permettre de réglementer les échanges entre le Tchad et le Nigeria demeure toujours en chantier jusqu'à cette date.

### **Des efforts supplémentaires à fournir**

Pour faciliter les échanges entre le Nigeria et ses voisins en vue d'accélérer le processus d'intégration sous-régionale, des efforts supplémentaires restent à consentir surtout au niveau politique.

Il est évident que la construction de l'intégration régionale ou sous-régionale est avant tout un problème de volonté politique réelle et soutenue. Par conséquent, les États concernés, en l'occurrence, le Tchad, le Cameroun et le Nigeria se doivent de dépasser les égoïsmes nationalistes afin de régler, selon les conventions internationales, les conflits frontaliers qui les opposent notamment l'île de Bakassi (Cameroun – Nigeria) et les îles de la région du Lac Tchad (Tchad – Nigeria). Ceci est un prélude à toute coopération bilatérale ou multilatérale soit-elle donc à l'intégration sous-régionale ou régionale. Le phénomène de l'insécurité à l'intérieur de chaque État et dans la sous-région doit être repensé dans un cadre plus global afin de sécuriser les opérateurs économiques opérant dans cet espace.

## **PRINCIPAUX CHANTIERS DE L'UEMOA : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES ( extrait de la présentation du représentant de l'Union)**

### **INTRODUCTION**

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine est née le 10 janvier 1994, à Dakar. Elle regroupe aujourd'hui huit (8) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Avec près de 30% de la population totale de l'Afrique de l'Ouest, l'espace de l'UEMOA, couvre, au total, une superficie d'environ 3,5 millions de km<sup>2</sup>, produit 33% du Produit Intérieur Brut (PIB). L'agriculture emploie environ 65% de la population active et constitue la base de l'économie.

Les objectifs assignés à l'UEMOA par le Traité du 10 janvier 1994 sont :

1. Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres.
2. Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres, par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale.
3. Créer entre les Etats membres, un Marché Commun
4. Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes,
5. Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

En vue de réaliser ces objectifs, différents chantiers sont ouverts et mis en œuvre par l'Union et ses membres, autour des volets ci-après :

1. Surveillance multilatérale des politiques macro-économiques
2. Réalisation du marché commun
3. Harmonisation des législations
4. Mise en œuvre des politiques sectorielles.

Le présent document de synthèse retrace, dans leurs grandes lignes, les objectifs et les réalisations dans ces différents chantiers.

#### **I. Le mécanisme de la surveillance multilatérale et de la nécessaire coordination des politiques macro-économiques des Etats membres**

La surveillance multilatérale consiste, pour les Etats membres, à exercer sur leurs politiques économiques et, à partir de critères de convergence définis, un droit de regard mutuel assorti de mesures positives ou négatives.

Le mécanisme communautaire de coordination qui en résulte, repose essentiellement sur trois éléments :

- la définition d'un ensemble de règles de base et d'une batterie d'indicateurs statistiques (critères), en vue de fixer des normes aux politiques économiques nationales.
- Le cadre institutionnel dont les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE)
- L'élaboration et la publication d'un rapport semestriel de la surveillance multilatérale.

### **1.1. Les critères retenus au sein de l'Union pour assurer la convergence des économies nationales**

Ils sont scindés en critères de premier et de second rang, qui se présentent aujourd'hui comme suit :

#### **- Les critères de premier rang**

Ils sont au nombre de cinq à savoir :

- Le ratio du solde budgétaire de base (\*) rapporté au PIB nominal (critère clé); ce ratio doit être supérieur ou égal à 0% en l'an 2002
- Le taux d'inflation annuel moyen ; ce ratio doit être maintenu à 3% au maximum par an
- Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal ; celui-ci ne doit pas excéder 70% en l'an 2002
- La non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante
- La non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante.

#### **- Les critères de second rang**

Ils sont au nombre de quatre :

- Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales; ce ratio ne doit pas excéder 35% en 2002
- Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales; celui-ci doit atteindre au moins 20% en l'an 2002
- Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal; ce ratio ne doit pas excéder 5% en l'an 2002
- Le taux de pression fiscale de l'économie (\*) doit être supérieur ou égal à 17% à l'an 2002.

Par ailleurs, les Etats membres se sont engagés à identifier avec précision leur stock d'arriérés intérieurs et extérieurs existant au 31 décembre 1999, en vue de leur apurement total en l'an 2002.

L'exercice de la surveillance multilatérale s'apprécie à travers des rapports semestriels d'exécution et de missions de suivi des économies sur le terrain..

### **1.3. Les performances dans le cadre de la surveillance multilatérale**

Les performances en matière de convergence au 30 septembre 2001 se présentent comme suit:

#### **Critères de premier rang**

- **Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait à 0,3% contre un déficit de 0,1% en 2000 due à une progression des recettes budgétaires plus forte que celle des dépenses de base.
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure** rapporté au PIB nominal se situerait à 105,1% en 2000 contre 117,7% en 1999.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** se situerait à 3,2% contre 1,8% en 2000.

- **Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la période de la gestion courante** ne serait pas respecté en 2001.
- **Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la période de la gestion courante** ne serait pas respecté en 2001 par tous les Etats membres de l'Union..

### Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales** se situerait à 37,9% en 2001 contre 38,7% en 2000 pour une norme communautaire maximale de 35%.
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** continuerait de diminuer pour s'établir à 13,9% contre 14,6% un an plus tôt pour une norme communautaire de 20% minimum.
- **Le taux de pression fiscale** atteindrait 15,4% en 2001 contre 14,9% en 2000, soit un niveau inférieur à la norme communautaire de 17% minimum.
- **Le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB**, s'aggraverait en passant de 6,7% en 2000 à 7,5% en 2001, pour une norme communautaire de 5% maximum.

L'horizon de convergence est fixée en 2002. Si la tendance actuelle de l'évolution se poursuit, il sera très difficile que cette échéance soit respectée.

## **II- MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU MARCHÉ COMMUN**

Le marché commun est organisé essentiellement autour d'un régime préférentiel et d'un tarif extérieur commun

### **2- La mise en place de l'Union Douanière**

Le marché commun repose, entre autres, sur "l'établissement d'un tarif extérieur commun et l'élimination, dans le cadre des échanges entre Etats membres, des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes et de toutes autres mesures d'effet équivalent, susceptibles d'affecter ces échanges, sous réserve du respect des règles d'origine de l'Union qui seront précisées par voie de protocole additionnel" (article 76-a du Traité).

#### **1.1.1. La suppression progressive des barrières douanières et la mise en place de régime préférentiel au sein de l'Union**

La mise en place d'une union douanière suppose d'abord une suppression totale des barrières douanières entre les Etats membres de cette union. Dans le cadre de l'UEMOA, la Conférence des Chefs d'Etat, avait pris la décision par Acte Additionnel n°04/96 du 10 mai 1996, d'instaurer un régime préférentiel transitoire, en faveur des produits échangés au sein de l'Union. La mise en place du régime préférentiel de l'UEMOA, s'est faite progressivement, en plusieurs étapes entre le **1<sup>er</sup> juillet 1996 et le 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Trois catégories de produits peuvent être reconnues comme produits originaires des Etats membres et susceptibles par conséquent de bénéficier des préférences accordées dans le cadre des échanges au sein de l'Union. Il s'agit des produits du cru, ceux de l'artisanat traditionnel et les produits industriels agréés au régime préférentiel de la TPC.

L'origine communautaire d'un produit donné est appréciée par la Commission de l'UEMOA qui accorde l'agrément, sur la base de l'avis des Experts des Etats membres réunis au sein d'un Comité des Agréments.

### **1.1.2. Le régime de la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) et l'évolution des échanges entre Etats membres**

Les données disponibles montrent que les importations de produits industriels agréés ont connu un accroissement spectaculaire, passant de 14,3 milliards en 1996 à 40,5 milliards en 1997, puis à 84,8 milliards en 1998. Cette évolution a été favorisée par les préférences accordées progressivement à ces produits et qui sont passés de 30% en 1996 à 60% en 1997.

Il convient de souligner par ailleurs que la part des produits industriels dans l'ensemble des importations intra-communautaires a connu également une hausse significative, puisqu'elle s'établissait à 18,3% en 1998 contre 11,6% en 1997 et 4,12% en 1996.

Par ailleurs, il a été reconnu qu'un des obstacles majeurs à une application efficiente du schéma de désarmement tarifaire interne aux Etats membres de l'Union, demeure la question cruciale des pertes de recettes douanières induites par ces régimes préférentiels. Pour accompagner l'application de ce schéma, un mécanisme de compensation a été institué. Ainsi, les moins-values de recettes induites par le régime préférentiel transitoire ont été estimées à 40,9 milliards de FCFA environ, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1996 au 31 décembre 2001.

L'objectif poursuivi par les Etats membres de l'UEMOA, est de porter la part du commerce intra-communautaire, estimée aujourd'hui à 8% environ, à un niveau de 25% à l'horizon de l'an 2005. Les organes de l'UEMOA travaillent à la création du cadre approprié.

## **2-2 La mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC), cordon douanier commun aux échanges avec le reste du monde**

### **1.2.1. Les raisons d'un Tarif Extérieur Commun**

Le deuxième élément qui caractérise l'Union Douanière est le Tarif Extérieur Commun (TEC), conçu comme devant être l'unique cordon douanier, ceinturant l'Union et qui doit dorénavant régir les échanges extérieurs des pays de l'Union, avec le reste du monde.

En ce qui concerne sa fonction protectrice, le TEC tend à accorder une protection effective et positive à chaque produit, en faisant en sorte que les étapes antérieures, soient frappées de tarifs nominaux inférieurs.

En ce qui concerne sa fonction de lutte contre les détournements de trafic, le TEC doit contribuer à remédier aux problèmes de distorsion de la concurrence que soulève l'existence de tarifs non uniformes entre les Etats membres et atténuer ainsi les pressions que ces questions font peser sur le mécanisme de détermination de l'origine communautaire des produits.

### **1.2.2. L'architecture et la structure du Tarif Extérieur Commun (TEC)**

Le TEC de l'UEMOA se compose de droits à caractère permanent et de droits à caractère temporaire.

#### **Les droits à caractère permanent comprennent :**

- le Droit de Douane à quatre taux selon la catégorie du produit :
  - 0% pour la catégorie 0 des biens sociaux essentiels, relevant d'une liste limitative (médicaments, préservatifs, livres, journaux, etc)
  - 5% pour la catégorie 1 des biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques

- 10% pour la catégorie 2 des intrants autres que ceux repris à la catégorie 1 et produits intermédiaires ;
- 20% pour la catégorie 3 des biens de consommation finale et tous autres produits non repris ailleurs.
- La Redevance Statistique qui est de 1%, perçue sur tous les produits à l'exception de ceux bénéficiant de privilèges diplomatiques et de ceux importés sur financement extérieur
- Le prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), de 1%, comme ressources affectées à l'Union.

**Les droits à caractère temporaire sont :**

- La Taxe Dégressive e Protection (TDP)
- La Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI)

**1.1.3. HARMONISATION DES LÉGISLATIONS**

Les domaines d'actions couverts par ce chantier sont les suivants :

- harmonisation du cadre juridique, comptable et des statistiques de finances publiques ;
- harmonisation des fiscalités intérieures ;
- harmonisation de la législation comptable (SYSCOA) ;
- mise en place du marché financier régional ;
- élaboration d'un code communautaire des investissements.

L'état d'avancement dans ces domaines se présente comme suit :

**1.2. Harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique de finances publiques**

En vue d'organiser la convergence des politiques budgétaires nationales et leur compatibilité avec la politique monétaire de l'Union, le Traité a prévu, l'harmonisation des lois de finances, des comptabilités générales et des comptabilités publiques et l'uniformisation du champ des opérations du secteur public et du tableau des Opérations Financières de l'Etat.

**1.3. Harmonisation des fiscalités intérieures**

Cette harmonisation vise à renforcer l'Union douanière, en vue de la création d'un marché régional, qui favoriserait la libre circulation des biens et des services entre les Etats membres et assurerait un traitement équitable entre les entreprises de l'Union et entre les consommateurs à l'intérieur de l'Union.

**1.3.1. Au titre de l'harmonisation des législations nationales en matière de T.V.A.**

• **Elargissement du champ d'application**

Dans un souci de cohérence communautaire, et avec l'objectif d'améliorer la rentabilité de l'impôt, la TVA est généralisée à l'ensemble des livraisons de biens et des prestations de services (sous réserve d'exonérations présentées ci-dessous), ainsi qu'aux importations. La généralisation est toutefois progressive s'agissant du secteur agricole et du secteur des transports.

• **Les exonérations**

Une liste commune d'exonérations est établie. Cette liste est limitée :

1. aux biens et services considérés comme de première nécessité,

2. aux biens et services faisant l'objet d'une imposition spécifique (telles que activités bancaires et assurances), et
3. à certaines activités liées au commerce international.

Cette limitation stricte est la garantie de la généralisation du champ d'application de la TVA.

#### • **Taux d'imposition**

Conformément au programme, la fixation d'un taux d'imposition unique et convergent est l'objectif d'harmonisation assigné aux Etats membres. Pour assurer la convergence, il est prévu que le taux retenu par chaque Etat sera compris entre des limites communautaires (entre 15 et 20%).

Cependant, les Etats disposent d'un délai de trois (03) ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2003, pour l'adoption d'un taux unique par pays.

#### **3.2.2. Perspectives en matière d'harmonisation des fiscalités**

La mise en œuvre du programme d'harmonisation des fiscalités indirectes intérieures au sein de l'UEMOA s'est poursuivie au cours de l'année 2000 par la réalisation de trois études, en collaboration avec le Fonds Monétaire International (F.M.I.) qui portent notamment sur :

- l'harmonisation de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises ;
- l'harmonisation de la fiscalité applicable aux produits pétroliers et ;
- l'harmonisation des modalités de gestion et de contrôle des exemptions fiscales.

#### **3.3. Au titre de l'harmonisation de la législation comptable**

Le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), référentiel comptable commun est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998. C'est en effet, au cours de sa session du 28 novembre 1997, tenue à Ouagadougou, que le Conseil des Ministres a adopté les Règlements et Directives relatifs aux structures nationales et communautaires devant former l'environnement légal et institutionnel du Système Comptable Ouest Africain.

#### **3.4. Mise en place du marché financier régional de l'UEMOA**

La création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), est également une réalisation à inscrire à l'actif de l'Union. Il s'agit d'ailleurs d'une expérience unique dans le monde, qu'il faut saluer à sa juste valeur.

Le BRVM, qui a démarré ses activités le 16 septembre 1998, contribuera à dynamiser la mobilisation de l'épargne intérieure, afin d'assurer aux entreprises des pays de l'Union une source de financement alternative aux concours bancaires, notamment, des financements longs, plus adaptés à leurs besoins d'investissement.

#### **3.5. Du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR)**

L'Acte additionnel n°01/98 a institué le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale des Etats membres de l'UEMOA FAIR dont objectif est le financement de l'aménagement équilibré du territoire communautaire pour contribuer à la réduction des disparités régionales. Le Fonds intervient sous forme de :

- subventions : pour les interventions dans les domaines des infrastructures à caractère économique et social ;
- prêts ou lignes de refinancement : pour les interventions dans les domaines des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus ainsi que dans le domaine du soutien à la reconversion des régions industrielles et minières ;

- bonification d'intérêt des prêts ou lignes de refinancement de la BOAD : pour les interventions dans les domaines des infrastructures à caractère économique et social.

### **1.3.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES**

Les Etats membres de l'UEMOA ont décidé, dans le Protocole Additionnel n°II Traité, partie intégrante de celui-ci, de mettre en œuvre des politiques sectorielles communes dans les principaux secteurs de l'activité économique. Dans le domaine des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, des transports et des télécommunications des recommandations d'actions communes ont été déjà adoptées

Par contre dans ceux de l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les mines et l'artisanat et l'environnement des politiques communes ont été adoptées.

#### **4.1. Agriculture et environnement**

En 2001, la politique agricole commune de l'Union a été adoptée.

L'objectif est de mettre en place le cadre cohérent de la politique agricole, en définissant ses axes stratégiques, en proposant un plan d'actions, à court, moyen et long termes, couvrant l'ensemble des domaines du secteur agricole, et en précisant le cadre d'organisation à mettre en place et les modalités de mise en œuvre de la politique agricole commune de l'Union.

En matière d'environnement, l'Union a élaboré un programme communautaire qui porte sur

- la lutte contre la désertification
- la préservation de la diversité biologique
- la lutte contre l'érosion côtière
- la gestion des pollutions et amélioration du cadre de vie ;
- la gestion des écosystèmes transfrontaliers ;
- la gestion des ressources d'eau ;
- la promotion des énergies de substitution ;
- le renforcement des capacités.

L'Union envisage, à terme, la définition d'une politique d'amélioration de l'environnement.

#### **4.2. La politique énergétique**

En juillet 1999, la Commission de l'UEMOA a lancé une étude sur les aspects institutionnels et juridiques du système d'Echanges Electrique Ouest Africain dans le cadre de l'exécution du Programme Energétique Communautaire (PEC).

L'objectif de l'étude était de :

- définir un cadre général pour l'interconnexion des réseaux électriques en Afrique de l'Ouest
- et définir des procédures communes destinées à assurer les coordinations techniques et organisationnelles des Sociétés d'Electricité des Etats membres et des Etats associés de l'UEMOA.
- L'étude a été élargie à certains Etats associés : la Guinée, le Nigeria, le Ghana, la Gambie et la Mauritanie, notamment.

- Les systèmes d'échanges d'énergie électriques existants ont été examinés, ainsi que les interconnexions Niger-Nigeria et Côte d'Ivoire – Ghana – Togo – Bénin considérées comme des exemples dans la sous-région.
- La stratégie communautaire de promotion des Energies Renouvelables a été également examinée. L'objectif général est essentiellement la promotion des énergies renouvelables pour un développement économique et social durable des Etats membres de l'UEMOA. Les objectifs spécifiques sont les suivants :
  - Renforcer et/ou créer des centres de Recherche –Développement ;
  - Rechercher la maîtrise des technologies et encourager l'investissement industriel communautaire dans ce domaine ;
  - Assurer la relance des activités de développement dans les zones rurales pour réduire la pauvreté ;
  - Préserver l'environnement ;
  - Développer les ressources humaines.

Cette étude a été, également, validée lors de l'atelier organisé, à Dakar, en mars 2001.

Le plan d'actions proposé concerne, entre autres, l'électrification de 1.000 villages de l'Union par l'énergie solaire.

### **4.3. La Politique Industrielle Commune**

En décembre 1999, la politique industrielle commune de l'UEMOA a été adoptée par les Chefs d'Etat de l'Union.

Les Etats membres ont ainsi opté pour la volonté de devenir ensemble un acteur significatif de la mondialisation dans le cadre d'un développement industriel durable". A cet effet, ils veulent s'appuyer sur le secteur privé comme moteur du développement économique et particulièrement de la croissance.

Cette politique vise, entre autres

- i) l'accélération de l'adaptation de l'industrie de l'Union aux changements structurels en cours ;
- ii) la préservation et le développement des capacités d'exportation malgré les nouvelles données du commerce mondial ;
- iii) la diversification, la densification et l'intégration du tissu industriel de l'Union.

La politique industrielle commune de l'UEMOA, s'articule autour des programmes suivants

- le développement des structures et des programmes de promotion de la Qualité ;
- la mise à niveau des entreprises et de leur environnement ;
- la promotion des investissements et des exportations ;
- le développement de PME/PMI ;
- le renforcement de la concertation au niveau sous-régional.

Quelques programmes de la PIC ont connu un début de mise en œuvre. Ce sont : «le développement des structures et programmes de promotion de la qualité», «la promotion des investissements et des exportations», «le développement des PME/PMI et particulièrement le développement de la sous-traitance» et «le renforcement de la concertation au niveau sous-régional».

## **6. La Politique Minière Commune**

La politique minière commune a été adoptée par les Chefs d'Etat de l'Union. Elle est basée sur la vision stratégique d'une industrie minière compétitive de la sous-région, assurant un développement durable.

Elle a pour objectifs spécifiques :

- l'instauration d'un climat propice aux investissements miniers ;
- la diversification de la production minière ;
- la transformation sur place des substances minérales ;
- la coexistence mines – industrielles – artisanat minier ;
- la préservation de l'environnement.

La politique minière commune s'articule autour des programmes suivants :

L'harmonisation des cadres réglementaires ;

La promotion du secteur minier ;

La mise en place d'un système sous-régional d'informations géo-minières ;

Le renforcement des capacités des structures institutionnelles et de recherche scientifique ;

Le développement des échanges intra-africains de produits miniers ;

La préservation de l'environnement ;

L'incitation à la recherche et à l'application des hydrocarbures.

## **7. La promotion de l'artisanat**

En décembre 2001, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté un Acte Additionnel, inscrivant l'artisanat parmi les domaines d'actions communautaires. Un programme communautaire d'actions a été approuvé par le Conseil des Ministres. Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- l'harmonisation des cadres réglementaires ;
- l'amélioration des qualifications professionnelles ;
- le développement de mécanismes de financement appropriés ;
- la promotion commerciale des produits de l'artisanat ;
- le développement des entreprises du secteur de l'artisanat ;
- le renforcement des capacités des structures d'encadrement ;
- le renforcement de la concertation régionale entre organisations professionnelles d'artisans ;
- la mise en place d'un système d'information sous-régional sur l'artisanat.

## **CONCLUSION**

Pour un bilan encore plus prometteur, l'Union, à court termes, consolidera les réformes adoptées, en veillant à leur application intégrale par tous les Etats membres. Elle achèvera les chantiers entamés, tout en mettant l'accent sur les politiques sectorielles, qui rendent l'intégration concrète aux yeux des populations de l'UEMOA.

Pour la réussite du processus d'intégration, en particulier, et du développement, en général, il est essentiel que les citoyens de l'UEMOA cernent, avec clarté, leur rôle dans la réalisation de l'intégration en Afrique de l'Ouest et les conditions indispensables de sa réussite.

**INTERVENTION DE LA CEMAC À LA RÉUNION DU COMITÉ  
DE PILOTAGE DU PROGRAMME (SUIVI DES ÉCHANGES  
TRANSFRONTALIERS ENTER LE NIGERIA ET LES PAYS VOISINS)  
À ABUJA DU 12 AU 13 MARS 2002.**

Mesdames, messieurs distingués invités,

Je me réjouis de prendre la parole ici devant vous au nom du Secrétaire Exécutif de la CEMAC pour remercier très sincèrement les Organisateur de cette rencontre pour avoir bien voulu associer la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale «CEMAC» à la réflexion qui nous préoccupera pendant ces deux jours.

Il s'agit notamment des cabinets LARES et IRAM sans oublier la Coopération Française dont la contribution à l'effort de développement des pays du Sud et plus particulièrement ceux de l'Afrique et du Centre a été toujours constante et soutenue.

Mesdames, Messieurs,

L'objet de notre rencontre aujourd'hui à savoir «Suivi des échanges transfrontaliers entre le Nigeria et les pays voisins» est d'une importance capitale car poursuivant les objectifs bien précis : d'une part, il permettra aux pays de la zone franc de mieux prendre en compte les relations économiques avec le Nigeria dans la définition de leurs stratégies de développement, et d'autre part il contribuera au dialogue régional sur certains volets des politiques économiques.

Mon intervention s'appuiera sur la présentation succincte d'abord de la CEMAC et ensuite sur le niveau d'avancement des initiatives d'intégration dans le domaine des échanges commerciaux au niveau de la sous-région, puis sur les perspectives dans le même domaine.

Les quatre institutions qui la composent et dont la coordination de leurs activités est assurée par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, fer de lance de l'Union Economique et cheville ouvrière de la Communauté sont les suivantes :

- l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC)
- l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale
- La Cour de Justice Communautaire
- Le Parlement Communautaire.

La Communauté couvre une superficie de 3 millions de km<sup>2</sup>. Elle compte une population de 30,5 millions d'habitants en 2000 et croît au rythme de 2,5% par an.

Le PIB moyen par habitant est légèrement inférieur à 700 dollars US et le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation des ménages dans le milieu urbain, varie entre 1,3% et 2,7% en 2000.

Le taux de croissance du PIB des Etats membres de la CEMAC s'est inscrit en hausse de 3,5% contre 0,1% en 1999.

**Potentialités économiques de la sous-région**

La sous-région d'Afrique Centrale regorge d'énormes potentialités à exploiter tels que le pétrole dont cinq Etats sur six sont producteurs. La forêt couvre presque la totalité des pays. Le coton, le café, le cacao, les bananes sont les principaux produits agricoles d'exportation qu'on retrouve dans la sous-région. L'élevage bovin se pratique dans trois pays sur six.

En ce qui concerne les ressources minières, nous pouvons citer le diamant, l'or, le manganèse, la bauxite que l'on retrouve dans la plupart des Etats membres de la CEMAC.

## **II. Etat d'avancement des initiatives d'intégration dans le domaine des échanges commerciaux**

La convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale stipule dans son article 4 «au cours de la première étape d'une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention et dans les conditions prévues par celle-ci, l'Union Economique développe la coordination des politiques commerciales et des relations économiques avec les autres régions».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée, les instances supérieures de la CEMAC à savoir le Conseil des Ministres de l'Union Economique<sup>2</sup>

### **Présentation de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)**

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale est effectivement et juridiquement née le 24 juin 1999 à Malabo (Guinée Equatoriale) lors de la Conférence des Chefs d'Etat. Elle remplace l'Union Douanière et Economique en Afrique Centrale (UDEAC).

Elle se compose de six(06) Etats à savoir : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée- Equatoriale et le Tchad.

Les quatre institutions qui la composent et dont la coordination de leurs activités est assurée par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, fer de lance de l'Union Economique et cheville ouvrière de la Communauté sont les suivantes :

- L'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC);
- L'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC);
- La Cour de Justice Communautaire;
- Le Parlement Communautaire.

La Communauté couvre une superficie de 3 Millions de km<sup>2</sup>. Elle compte une population de 30,5 millions d'habitants en 2000 et croît au rythme de 2,5% par an.

Le PIB moyen par habitant est légèrement inférieur à 700 dollars US et le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation des ménages dans le milieu urbain, varie entre 1,3% et 2,7% en 2000.

Le taux de croissance du PIB des Etats membres de la CEMAC s'est inscrit en hausse de 3,5% contre 0,1% en 1999.

### **Potentialités économiques de la sous-région**

La sous-région d'Afrique Centrale regorge d'énormes potentialités à exploiter tels que le pétrole dont cinq Etats sur six sont producteurs. La forêt couvre presque la totalité des pays. Le coton, le cacao, les bananes sont les principaux produits agricoles d'exportation qu'on retrouve dans la sous-région. L'élevage bovin se pratique dans trois pays sur six.

En ce qui concerne les ressources minières, nous pouvons citer le diamant, l'or, le manganèse, la bauxite que l'on retrouve dans la plupart des Etats membres de la CEMAC.

### **Etat d'avancement des initiatives d'intégration dans le domaine des échanges commerciaux**

La convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale stipule dans son article 4 «au cours de la première étape d'une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention et dans les conditions prévues par celle-ci, l'Union Economique

développe la coordination des politiques commerciales et des relations économiques avec les autres régions».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation ci-dessus citée, les instances supérieures de la CEMAC à savoir le Conseil des Ministres de l'union Economique à procéder et sur proposition du Secrétariat Exécutif à l'adoption de plusieurs décisions auxquelles se réfèrent les politiques commerciales des Etats membres et en conformité avec les règles de l'OMC.

Il s'agit notamment :

**La mise en place du dispositif de la surveillance multilatérale pour la coordination des politiques économiques et leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune.**

#### **L'adoption d'un code commun des Douanes**

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique par le règlement n°05/01-UEAC-097-CM-06 du 03 août 2001, a procédé à la révision du Code des Douanes de la CEMAC. Ce code institue les régimes économiques ci-après qui visent à promouvoir les entreprises exportatrices, en accordant une franchise de droits de douanes notamment pour les marchandises importées en vue de leur transformation et leur réexportation :

- adoption de la réglementation sur le perfectionnement actif dans la CEMAC;
- adoption de la réglementation sur le perfectionnement passif dans la CEMAC;
- adoption de la réglementation sur le Drawback dans la CEMAC;
- adoption de la réglementation sur la transformation des marchandises destinées à la mise à la consommation.

#### **1.3.3. L'adoption d'un Tarif Préférentiel Généralisé au taux nul et d'un Tarif Extérieur Commun.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, les produits originaires des Etats membres de la CEMAC circulent librement dans la Communauté en franchise de droit de douanes.

En ce qui concerne les produits provenant des pays tiers, ils sont soumis au Tarif Extérieur Commun dont les taux de droit de douanes sont fixés comme suit :

- a. Catégorie 1 : Biens de premières nécessité : 5%
- b. Catégorie 2 : Matières premières et bien d'équipement:10%
- c. Catégorie 3 : Biens intermédiaires et divers : 20%
- d. Catégorie 4 : Biens de consommation courante : 30%

Les produits rentrant dans chacune des catégories ci-dessus sont repris dans la liste figurant en annexe de l'Acte n°7/93-UDEAC-556-CD-SE 1 du 21 juin 1993.

L'acte du Comité de Direction de l'UDEAC du 8 décembre 1988 approuvant le tarif des Douanes de l'UDEAC transposé en système harmonisé de désignation et de Codification des Marchandises, comporte en annexe, dans son chapitre IV des dispositions administratives relatives au :

- certificat UDEAC ;
- contrôles ultérieurs du certificat de circulation UDEAC ;
- l'agrément préalable des produits.

4. L'adoption d'une directive portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et du Droit d'Accises (DA).

En vue d'assurer le bon fonctionnement du marché commun dans la CEMAC et de réaliser la convergence des systèmes de taxes sur le chiffre d'affaires, et partant garantir leur neutralité, quelle que soit l'origine des biens et des prestations de services et notamment assurer une part prépondérante des recettes fiscales intérieures, le conseil des Ministres a jugé nécessaire d'adopter le 19 décembre 1999, une directive portant harmonisation de la TVA et du Droit d'Accises dans la CEMAC.

Les personnes physiques ou morales relevant d'une activité économique, tant industrielles, commerciales, agricoles, extractives, artisanales ou non commerciales sont soumises à la TVA dont les taux sont les suivants :

- Taux général : une fourchette comprise entre 15 et 18% applicable à toutes les opérations taxables à l'exclusion des opérations soumises au taux zéro;
- Taux zéro : applicable aux exportations, à leurs accessoires et aux transports internationaux.

Le taux zéro s'applique uniquement aux exportations ayant fait l'objet de déclaration visée par les services des douanes.

Les taux de TVA sont applicables aussi bien aux marchandises et services produits localement qu'aux biens importés.

#### **5. L'adoption d'une réglementation communautaire sur la concurrence dans la CEMAC**

En vue d'assurer le bon fonctionnement du Marché Commun de la sous-région et favoriser la compétitivité des entreprises et partant la croissance économique, la CEMAC a adopté en 1999 la réglementation communautaire sur la concurrence. Elle vise à combattre les pratiques commerciales anticoncurrentielles susceptibles de fausser le jeu de la concurrence. Cette réglementation combat également les pratiques étatiques de nature à fausser la concurrence entre les entreprises.

#### **6. L'adoption d'une charte communautaire des investissements**

Elle vise à stimuler le développement des investissements dans les Etats membres de la CEMAC, et à assurer la sécurité judiciaire et juridique aux entreprises installées sur leur territoire.

7. La révision à la baisse de l'impôt sur les sociétés pour encourager la création, des unités industrielles, la compétitivité des entreprises et partant la croissance économique

8. L'institution des journées économiques et commerciales de la CEMAC dans le but de redynamiser l'économie sous-régionale à travers une plus grande animation directe des opérateurs économiques.

9. L'adoption d'un passeport CEMAC pour faciliter et accélérer la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur de la sous-région.

10. La mise en place d'un marché monétaire en vue d'un meilleur recyclage des capitaux à court terme et du développement des transactions inter bancaires dans la zone. Ce marché est opérationnel depuis 1994.

11. L'harmonisation de la réglementation des changes dans le cadre d'une politique monétaire commune. Cette réglementation est en vigueur depuis l'an 2000.

12. La mise en place d'un agrément unique en matière d'ouverture d'établissement bancaire dans les six Etats membres. Les textes y relatifs sont en cours de finalisation.
13. La création d'une bourse régionale de valeur mobilière pour accélérer et faciliter les échanges de titres et la mobilisation des capitaux nécessaires à la modernisation et au développement du secteur privé dans la sous-région. Ce projet dont le démarrage des activités est prévu au premier trimestre 2003 est déjà dans sa phase de réalisation.
14. L'adoption d'un réseau routier intégrateur dont l'objectif est de désenclaver et relier les capitales et les grands centres d'activité de la sous-région pour accroître les flux commerciaux et financiers et faciliter en même temps la circulation des personnes et des biens.
15. La formalisation de la coopération entre la CEMAC et l'OIPC interpol pour combattre la criminalité transfrontalière.

En marge de toutes ces mesures de politique commerciale le Secrétariat Exécutif procède régulièrement à l'évaluation des échanges commerciaux intra-communautaire et met à la disposition du public des annuaires statistiques du commerce inter-Etats.

Et comme nous parlons des statistiques du commerce, il convient de rappeler qu'à travers une publication du centre du commerce international (CCI), le niveau actuel des échanges entre la CEMAC et l'UEMOA s'estimerait seulement à 930 millions \$US sur un potentiel de 2,5 milliards \$US.

#### **Perspectives des initiatives d'intégration dans le domaine des échanges commerciaux**

Soutenir l'expansion des flux d'échanges entre les organisations régionales d'intégration en Afrique serait favorable non seulement au développement économique des Etats membres mais au renforcement des liens économiques et commerciaux entre ces pays. Tout cela s'inscrirait dans le cadre du processus d'intégration du Marché Africain comme décrit par les dispositions de la Communauté Economique Africain (CEA), adopté lors du traité d'Abuja dont l'objet est de créer la Communauté Economique Africaine pour 2025.

Ainsi la CEMAC dans le cadre de ses activités en 2002 se projette de mener une étude avec le concours du Centre du Commerce International et de l'Agence Intergouvernemental de la Francophonie sur l'expansion du commerce inter régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA dont l'objectif est d'une part de développer les outils de promotion du commerce spécifique non seulement à cette sous-région mais au continent africain tout entier et d'autre part d'apporter un soutien opérationnel direct aux organisations régionales et sous-régionales en créant et en mettant en place des programmes de promotion du commerce inter-Africain.

Toujours en l'an 2000 la CEMAC entend mener un certain nombre d'action en vue de la promotion des échanges commerciaux. Il s'agit notamment :

- De la révision du tarif extérieur commun à la baisse ;
- De l'organisation à Libreville au Gabon des journées économiques et commerciales pour favoriser le brassage des opérateurs économiques ;
- De la mise en circulation du passeport CEMAC pour favoriser la libre circulation des personnes et des biens dans le territoire de la sous-région ;
- De l'étude sur le droit d'établissement des personnes et des biens.

Permettez-moi Mesdames et Messieurs d'émettre quelques vœux pour clore ce chapitre.

En effet, la CEMAC souhaite :

- voir le mandat du comité de pilotage se renforcer et se pérenniser pour la promotion de l'information économique qui reste un outil de prévision indispensable pour les politiques de développement.
- Voir s'instaurer à terme un accord de libre échange entre les deux zones avec une réglementation de change qui faciliterait l'expansion des courants commerciaux.
- Enregistrer lors des journées économiques et commerciales organisées dans l'une ou l'autre des deux régions la présence massive des opérateurs des deux groupements.
- Pour terminer mon propos, je me permets d'adresser mes vifs remerciements à la population et aux autorités d'Abuja en particulier, et du Nigeria en général pour l'accueil combien chaleureux et les soins dont j'ai été l'objet depuis mon arrivée.

Vive la coopération sous-régionale.

Merci de votre aimable attention.



La vision qu'avaient eu les pères fondateurs au moment de la création de la CEDEAO était celle d'une auto-suffisance collective, à travers l'intégration des seize pays de l'Afrique de l'Ouest en un ensemble économique doté d'un marché unique organisé autour d'une union économique et monétaire.

L'objectif global de la CEDEAO est de promouvoir la coopération et l'intégration en vue de la création d'une union économique et monétaire pour favoriser la croissance économique et le développement de l'Afrique de l'Ouest. Pour y arriver, il est envisagé :

- i) la suppression des droits de douane et des taxes d'effets équivalents ;
- ii) l'établissement d'un tarif extérieur commun ;
- iii) l'harmonisation des politiques économiques et financières
- iv) la création d'une zone monétaire.

## I. L'intégration des marchés

### 1. Libre circulation des personnes

Le protocole sur la libre circulation des personnes signé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1978, comprend l'abolition des visas, le droit de résidence et le droit d'établissement.

#### i) Abolition des visas et permis d'entrée

Tout citoyen de la Communauté, excepté celui entrant dans la catégorie des immigrants inadmissibles aux termes des lois et règlements en vigueur dans le pays, désirant séjourner dans un Etat-membre pour une durée maximum de quatre vingt dix (90) jours, pourra entrer sur le territoire de cet Etat membre sans avoir à présenter un visa. Il suffit au citoyen de la CEDEAO de posséder un document de voyage et de certificats internationaux de vaccination en cours de validité.

Tous les Etats membres de la CEDEAO ont aboli les visas et permis d'entrée. Toutefois, dans presque tous les pays, il existe de nombreux postes de contrôle et les citoyens de la Communauté sont victimes de tracasseries administratives qui se manifestent le plus souvent par des extorsions de fonds.

### Institution du carnet de voyage CEDEAO

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a institué un carnet de voyage des Etats-membres de la CEDEAO en vue de faciliter et de simplifier les formalités de mouvement des personnes au passage des frontières. La détention d'un carnet de voyage ou d'un passeport par le citoyen de la communauté le dispense de remplir le formulaire d'immigration et d'émigration des Etats membres de la CEDEAO.

Le Burkina-Faso, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Nigeria et la Sierra-Léone ont mis en circulation le carnet de voyage. Toutefois, il faut signaler que la couleur, le format et la qualité des carnets en circulation ne sont pas identiques. En outre, le coût d'impression pose des problèmes pour quelques Etats membres.

14 Dans le cadre des solutions à trouver à ces problèmes, le Secrétariat Exécutif a sollicité un certain nombre de bailleurs de fonds pour faire imprimer le document de voyage. Toutefois, afin d'en maximiser le bénéfice, le carnet de voyage CEDEAO devrait évoluer, à terme, vers un passeport international unique CEDEAO à l'instar du passeport des Etats de l'Union Européenne.

ii) Institution d'un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration

15 Le formulaire se présente sous la forme d'un cadre rectangulaire de 15 cm x 9 cm et comporte plusieurs copies. Il n'est utilisé que dans des cas exceptionnels par des citoyens de la communauté ; la règle étant que les passeports nationaux et les carnets de voyage de la CEDEAO présentés par les citoyens de la communauté doivent être estampillés sans qu'il ne soit nécessaire de remplir un quelconque formulaire. A ce jour, aucun Etat membre n'a notifié au Secrétariat avoir institué ces formulaires. Aussi, les citoyens de la CEDEAO en règle continuent toujours de remplir des formulaires d'immigration et d'émigration. Les pertes de temps enregistrés aux frontières sont énormes. Il semble que le formulaire n'est pas connu des Etats membres car il n'a pas fait l'objet d'une large diffusion.

v) Etablissement de la carte brune d'assurance automobile

20. Dans le cadre des mesures d'accompagnement des programmes de libre circulation de personnes et de biens et du programme des transports, la CEDEAO a institué une carte brune d'assurance automobile pour être utilisé dans l'espace communautaire. Douze (12) Etats membres ont institué la carte, à savoir le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo. Toutefois, il y a lieu de noter l'existence dans la sous-région de deux (02) systèmes d'assurance automobile : le code CIMA et la carte brune d'assurance CEDEAO. Il est nécessaire d'harmoniser les deux systèmes.

2. Libre circulation des marchandises

21 L'objectif du programme de libéralisation des échanges de la CEDEAO est d'établir progressivement, au cours d'une période de quinze (15) ans, à partir de sa mise en application (c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 1990) une union douanière entre les Etats-membres de la Communauté. Cette union douanière implique l'élimination totale des droits et taxes d'effets équivalents, des obstacles non tarifaires et l'établissement d'un tarif extérieur commun (TEC)

– Libéralisation des produits du cru et de l'artisanat traditionnel

2.2. Les produits du cru et de l'artisanat traditionnel doivent circuler librement entre les Etats-membres en franchise de tous droits et taxes d'effets équivalents sans restriction quantitative ou administrative.

2.3. Pour obtenir la franchise, les produits du cru et de l'artisanat traditionnel doivent remplir les conditions suivantes :

- être originaires d'un des Etats membres
- être repris dans la liste des produits annexés aux décisions portant libéralisation du commerce de ces produits ; et

- être accompagnés d'un certificat d'origine et d'une déclaration d'exportation CEDEAO.
- Libéralisation des produits industriels originaires

2.4. Les droits de douane et taxes d'effets équivalents à l'importation sont réduits progressivement jusqu'à leur élimination totale au cours d'une période de dix (10) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990, et il est prévu également la suppression des barrières non tarifaires qui frappent ces produits à l'importation. Les produits industriels pour bénéficier du traitement préférentiel doivent remplir les conditions suivantes :

- être originaires d'un des Etats-membres ;
- être agréés ;
- être accompagnés d'un certificat d'origine et d'une déclaration d'exportation.

2.5. L'évaluation de la mise en œuvre du programme de libéralisation des échanges de la CEDEAO est la suivante

i) Impression et mise en circulation des documents douaniers harmonisés

L2.6. Dans le cadre des mesures d'accompagnement du SLE, les instruments douaniers et statistiques tels les certificats d'origine, la nomenclature douanière et statistique, la déclaration en douane ont été harmonisés. En outre, il a été adopté un protocole sur le Transit Routier Inter-Etats (TRIE) et un système de caution de garantie des opérations de transit.

ii) Elimination des barrières tarifaires au titre du schéma de libéralisation des échanges (SLE)

- Huit (08) pays ont éliminé les barrières tarifaires au titre du SLE sur les produits du cru, à savoir le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo alors que pour les produits industriels, seul le Bénin a éliminé les barrières tarifaires concernant ces produits.

Malgré les imperfections du schéma de libéralisation des échanges, le Bénin a accepté sur son territoire des produits industriels originaires du Ghana, du Nigeria et du Togo. Le Bénin mérite d'être félicité pour le rôle pionnier qu'il a joué dans la mise en œuvre du schéma.

De façon générale, il faut noter que le programme de libéralisation des échanges n'est pas encore opérationnel. C'est l'une des faiblesses principales de la CEDEAO.

iii) Etablissement d'un Tarif extérieur commun de la CEDEAO

Le 31 décembre 1999, le schéma de libéralisation des échanges a bouclé l'élimination des barrières tarifaires dans le cadre de la zone de libre échange au sein de la CEDEAO.

Les Etats membres sont invités à tout mettre en œuvre pour apporter l'assistance nécessaire au Secrétariat Exécutif pour la réalisation de l'union douanière dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

3. Programme de coopération monétaire

i) Elimination de toutes les barrières non tarifaires de nature monétaire

Le programme de coopération monétaire de la CEDEAO vise à moyen et long termes la convertibilité des monnaies ouest-africaines et la création d'une monnaie unique CEDEAO. Les ajustements des taux de change dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ont largement contribué à l'équilibre de ces taux favorisant ainsi la convertibilité des opérations du compte courant de la plupart des Etats membres. A court terme, les instances de décision de la Communauté ont invité tous les membres à éliminer toutes les barrières non tarifaires à caractère monétaire. Il a été recommandé à cet effet de permettre aux citoyens de la communauté d'effectuer le paiement des taxes d'aéroport, des frais d'hôtel et des billets d'avion en monnaie locale.

ii) Lancement du chèque de voyage CEDEAO

Le chèque de voyage de la CEDEAO a été officiellement lancé le 30 octobre 1998 lors du 21<sup>ème</sup> sommet de la CEDEAO. Cet instrument qui a été parrainé par le comité des Gouverneurs des banques centrales et dont l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) doit initialement assurer la gestion, permettra de faciliter le commerce et les paiements.intra-régionaux. Le comité des gouverneurs a décidé de la mise en circulation du chèque à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999. Une réunion d'évaluation à mi-parcours de l'utilisation des chèques a été organisée par les Gouverneurs des banques centrales en début décembre 1999 à Lomé. Il a été envisagé d'améliorer la qualité des chèques pour les rendre plus attrayants.

iii) Règlement des arriérés auprès de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO)

La CCAO avait été créée, entre autres, pour faciliter l'utilisation des monnaies locales dans les transactions commerciales en Afrique de l'Ouest. L'organisation a été transformée en Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) qui est une institution de la CEDEAO chargée de la conduite de la politique monétaire de la CEDEAO. La Guinée-Bissau et le Libéria restent devoir encore respectivement 7,6 millions U.C. et 5,7 millions U.C. au titre d'arriérés auprès de la CCAO qu'ils doivent apurer.

iv) Monnaie commune CEDEAO et harmonisation des politiques économiques et financières

Pour traduire la volonté d'harmonisation des politiques économiques de la CEDEAO dans le cadre de l'objectif du traité révisé et accélérer la création de la zone monétaire de la CEDEAO, le Conseil des Ministres, sur proposition du forum consultatif des Ministres des finances, Ministres du Plan et Gouverneurs des banques centrales avait défini en 1997 des objectifs en matière d'indicateurs de convergence.

Les évaluations annuelles ont montré que ces critères étaient en dessous des exigences d'une union économique et monétaire crédible. Ce qui a amené le Conseil des Ministres lors de sa quarante troisième (43<sup>e</sup>) session tenue en octobre 1998 à Abuja à inviter le Secrétariat Exécutif et l'AMAO à valider le choix, affiner et élargir les indicateurs de convergence.

Sur la base de cette décision, le Secrétariat Exécutif a fait des propositions aux réunions conjointes des Directeurs des Etudes des Banques Centrales et des Responsables des Ministères des Finances ainsi qu'aux réunions des Gouverneurs des Banques centrales. Le Conseil des Ministres, lors de sa session tenue à Lomé en décembre 1999 a fait des propositions à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de décembre 1999 à Lomé qui a arrêté ce qui suit.

## **Gamme des critères de convergence**

La gamme des critères de convergence devant faire l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO a été élargie comme suit :

### **Critères de premier rang**

Les Etats membres respecteront impérativement les critères opérationnels suivants, au nombre de quatre (04) qui sont choisis en raison de leur pertinence pour l'appréciation du degré de réalisation de l'objectif de stabilité macro-économique, en particulier la recherche d'un équilibre interne et externe des économies des Etats-membres, qui rendra viable la future monnaie unique.

- ratio déficit budgétaire global hors dons sur le PIB : il devrait être calculé sur la base des engagements et être inférieur ou égal à 4% d'ici à l'an 2002 ;
- taux d'inflation : il serait calculé en glissement annuel et devrait être inférieur ou égal à 5% d'ici l'an 2003;
- financement du déficit budgétaire par la banque centrale : il devrait être plafonné à 10% des recettes fiscales de l'année antérieure, à l'horizon de l'an 2003 ;
- réserves de change exprimée en nombre de mois d'importation : les avoirs extérieurs bruts devraient représenter au moins six (06) mois d'importation de biens et services, d'ici l'an 2003.

### **Critères de second rang**

Afin de faciliter le respect et la viabilité des critères de premier rang ci-dessus énumérés, les Etats-membres respecteront en outre, les critères intermédiaires de second rang suivants :

- la non-accumulation, par les Etats, de nouveaux arriérés de paiement intérieurs, assortie d'une réduction progressive du stock existant ;
- la réalisation d'un ratio recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20% ;
- la réalisation d'un ratio masse salariale/recettes fiscales inférieures ou égales à 35% ;
- la stabilité des taux de change réelle ;
- le maintien de taux d'intérêts réels positifs ;
- la réalisation d'un ratio investissement sur ressources propres/recettes fiscales supérieures ou égales à 20%

### **Chronogramme de mise en oeuvre**

Le processus d'approfondissement de la convergence pourrait être organisé durant la période de 1999 à 2003. A cet effet, les Etats membres élaboreront des programmes pluri-annuels de convergence qui seraient évalués sur une base semestrielle et des sanctions pourraient être prononcées à l'encontre des Etats défaillants

Le lancement de la zone monétaire unique interviendrait le 1er janvier 2004, au terme de la période de convergence réussie.

### **Cadre institutionnel, administratif et juridique**

Le dispositif de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques reposerait sur les organes ci-après :

- le Conseil de convergence composé des Ministres des Finances et des Gouverneurs des banques centrales des pays membres qui exerceraient la surveillance des politiques et performances macro-économiques ;
- le comité technique de suivi regroupant les directeurs des études des banques centrales et des représentants des ministres des finances. Ce comité serait notamment chargé d'élaborer les rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale à soumettre au conseil de convergence ;
- Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) veillerait, en relation avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO, à la compatibilité d'ensemble des programmes pluriannuels de convergence élaborés par les Etats ;
- Des comités nationaux de coordination, chargés d'appuyer l'AMAO dans la collecte et le traitement des données de base fournies par les Etats-membres.

Un projet de protocole sur le cadre juridique du dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques, conforme aux orientations ci-dessus, pourrait être élaboré lors d'une prochaine réunion des représentants des Ministères de la Justice des Etats membres, des Juristes des Banques centrales et du secrétariat exécutif de la CEDEAO.

### **Développement des infrastructures physiques**

Dans le souci de réaliser l'objectif d'intégration physique de la sous-région, la CEDEAO a initié des programmes d'interconnexion des réseaux communautaires dans les domaines des transports, des communications et de l'énergie qu'il convient de poursuivre avec vigueur.

Dans le domaine des transports, la CEDEAO a élaboré un programme qui comporte deux volets. Le premier volet comporte deux composantes :

- la facilitation du transport routier à travers les frontières nationales et,
- la construction du réseau d'autoroute trans ouest Africain qui comprend la route transcôtière Lagos-Nouakchott et la route trans-saharienne Dakar-Ndjaména ( frontière Tchad)

La seconde phase du programme routier est relative aux différents tronçons de route d'interconnexion.

Le programme du secteur des télécommunications vise à mettre à la disposition de la Communauté un réseau régional des télécommunications moderne et fiable, capable d'offrir une gamme élargie de services y compris les services multimédia et large bande.